



**COMMUNE DE CUGY**  
FRIBOURG

## **EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE ET VALORISATION DU CENTRE VILLAGE**

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE SIA 142  
A UN DEGRE EN PROCEDURE SELECTIVE

### **RAPPORT DU JURY**

Février 2024





<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
1.1	Préambule	5
1.2	Objectif du concours	5
1.3	Maître d'Ouvrage, organisateur, secrétariat du concours	6
<b>2.</b>	<b>Dispositions relatives à la procédure</b>	<b>6</b>
2.1	Genre de concours et type de procédure	6
2.2	Bases réglementaires	6
2.3	Prix et mentions éventuelles	7
2.4	Attribution et étendue du mandat	7
2.5	Composition du jury	8
2.6	Procédure en cas de litige	9
2.7	Critères d'appréciation	9
2.8	Publication et propriétés des projets	9
<b>3.</b>	<b>Dispositions relatives au projet</b>	<b>10</b>
3.1	Périmètre du concours	10
3.2	Contexte historique	11
3.3	Normes et directives	12
<b>4.</b>	<b>Cahier des charges</b>	<b>13</b>
4.1	Objectif du projet	13
4.2	Chronologie du regroupement des infrastructures scolaires	13
4.3	Organisation du projet	14
4.4	Développement durable	16
4.5	Programme détaillé des locaux	17
<b>5.</b>	<b>Examen préalable</b>	<b>18</b>
5.1	Inscription, délais et dossiers rendus	18
5.2	Devises des projets rendus	18
5.3	Examen des dossiers	18
<b>6.</b>	<b>Jugement</b>	<b>20</b>
6.1	Recevabilité suite à l'examen préalable	20
6.2	1 <sup>er</sup> tour d'appréciation	20
6.3	Tour final d'examen	20
6.4	Tour de repêchage	20
6.5	Indemnité	21
6.6	Classement et attribution des prix	21
6.7	Recommandations du jury	21
6.8	Considérations générales et remerciements	21
6.9	Approbation du jury	22
<b>7.</b>	<b>Levée de l'anonymat</b>	<b>23</b>
7.1	Auteurs des projets rendus	23

## Calendrier de la procédure

Procédure de sélection :

Consultation et téléchargement des documents SIMAP

dès le 14 juillet 2023

**Rendu des dossiers de sélection**

**1 septembre 2023**

Annonce des candidats retenus

22 septembre 2023

Concours de projets :

Retrait de la maquette

2 octobre 2023

Délai pour les questions sur SIMAP

6 octobre 2023

Réponses du jury sur SIMAP

20 octobre 2023

**Rendu du projet**

**20 décembre 2023**

Rendu de la maquette

18 janvier 2024

Annonce des résultats

février 2024

Attribution des prix, vernissage, exposition

8 février 2024

## **1. Introduction**

### **1.1 Préambule**

Dans l'optique de répondre aux besoins générés par l'accroissement de sa population, la Commune de Cugy a établi un état des lieux des constructions scolaires existantes et une planification pour l'extension de futurs bâtiments. Pour des raisons fonctionnelles, économiques et légales, les autorités communales souhaitent à terme réunir en un seul lieu, l'organisation de son école actuellement répartie dans deux villages.

La Commune a saisi l'opportunité d'acquérir la parcelle RF170 voisine de la parcelle RF171 sur laquelle se trouve l'école existante logée actuellement à l'intérieur du château. La réunion de ces deux parcelles, additionnée à celle de la Rue du Château permet d'obtenir une aire de 8'435 m<sup>2</sup> située au cœur du village de Cugy.

Indépendamment des besoins scolaires, la Commune profite de l'opportunité qui se présente pour répondre à des besoins plus larges et réfléchir globalement à l'urbanisation du centre du village. Le programme scolaire est ainsi complété par des logements protégés, des surfaces de service, un parking souterrain et une production de chauffage pour l'ensemble du quartier.

Dans le cadre de cette planification, une étude de faisabilité a été réalisée en 2022 par l'Atelier Berchier. Des réflexions ont également été menées en parallèle par un bureau d'ingénieurs en mobilité pour requalifier le carrefour de la Grand-Rue et aménager une zone de rencontre. Le résultat du concours conditionnera la suite des réflexions. Le réaménagement intérieur et les travaux d'entretien du château ne font pas partie du cahier des charges de cette procédure. Une étroite collaboration avec le Maître d'Ouvrage et les services cantonaux a déjà été initiée et devra être assurée durant le développement du projet.

### **1.2 Objectif du concours**

Conformément à la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP), la Commune de Cugy organise un concours d'architecture à un degré en procédure sélective. L'aménagement du centre village est un enjeu urbanistique majeur, il est attendu des concurrents des solutions économiques, fonctionnelles et concrètes, qui permettront d'atteindre une excellente qualité architecturale et constructive. Les réflexions doivent intégrer dès le départ les aspects de développement durable et d'économie d'énergie.

Le centre du village figure à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Le périmètre constructible se situe dans le périmètre de protection du site construit délimité par le règlement communal d'urbanisme (RCU ; voir document E). Une attention particulière doit être portée au contexte historique, la mise en valeur du château et de ses abords doit servir de base pour l'ensemble des réflexions. Les vues sur le château devront être préservées, les volumes projetés ne devront pas porter préjudice au site existant.

### 1.3 Maître d'Ouvrage, organisateur, secrétariat du concours

Maître d'Ouvrage :

Commune Cugy  
Administration communale  
Route de Fétigny 22A - CP17  
1482 Cugy FR

L'organisation technique et le secrétariat du concours sont assurés par :

Atelier Berchier  
Route de la Fonderie 6A  
1700 Fribourg  
e-mail : [info@atelierberchier.ch](mailto:info@atelierberchier.ch)

Toutes correspondances relatives au présent concours ne sont pas traitées, le secrétariat est disponible uniquement pour les modalités d'inscription.

## 2. Dispositions relatives à la procédure

### 2.1 Genre de concours et type de procédure

La procédure du présent cahier des charges est un concours de projets d'architecture en procédure sélective tel que défini par le règlement SIA 142 (édition 2009), soumis à la législation sur les marchés publics.

**La procédure de sélection** n'est pas anonyme. Le jury choisira, sur la base des dossiers de candidature reçus, entre 6 et 8 candidats qui participeront au concours de projets. La décision de sélection sera notifiée par écrit, sommairement motivée, elle sera communiquée aux participants de la première phase de la procédure qui auront déposé un dossier recevable.

**Le concours de projets** consistera en un concours anonyme, selon le règlement SIA 142, édition 2009.

Les décisions du jury sur les questions d'appréciation sont sans appel. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, faisant l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix et limité aux seuls projets qui restent en lice, conformément au chapitre 5.4 du règlement SIA 142. Dans ce cas, le classement des projets n'aura lieu qu'à l'issue du degré en option.

### 2.2 Bases réglementaires

La procédure de concours se déroule conformément à la loi cantonale sur les marchés publics (LCMP - RSF 122.91.1) du 2 février 2022, en vigueur depuis le 1er janvier 2023, au règlement cantonal sur les marchés publics (RCMP - RSF 122.91.21) du 12 décembre 2022, en vigueur depuis le 1er janvier 2023, à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP - RSF 122.91.3) du 15 novembre 2019, en vigueur depuis le 1er janvier 2023 et aux accords sur les marchés publics du GATT/OMC (GPA) (RS 0.632.231.422). La procédure est régie par le règlement SIA 142, édition 2009, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

Par leur participation au concours, le Maître d'Ouvrage, le jury et les concurrents reconnaissent le caractère obligatoire du présent programme, du règlement SIA 142, édition 2009, conformément aux dispositions sur les marchés publics.

La langue officielle pour la procédure du concours est le français. Ce choix est notamment applicable aux questions posées par les concurrents et aux textes figurant sur les documents qu'ils remettront. Il en va de même pour la suite de l'exécution de l'opération.

### **2.3 Prix et mentions éventuelles**

La somme globale des prix et mentions a été calculée selon le règlement SIA 142. Le jury dispose de CHF 145'000.– HT pour attribuer 6 à 8 prix et des mentions éventuelles. Les mentions pourront être attribuées pour 40% de cette somme au maximum, conformément au règlement SIA 142.

La somme globale a été définie sur la base de la ligne directrice SIA 142i-103f « Détermination de la somme globale des prix pour les concours d'architecture », révisée en juin 2015, en fonction du coût estimatif selon l'étude de faisabilité, l'ouvrage étant classé, selon le règlement SIA 102 édition 2014 en catégorie IV, de difficulté  $n = 1.0$ , coefficient de correction  $r = 1.0$ . La somme globale des distinctions comprend les suppléments de 5% pour une procédure en présélection et 5% pour la réalisation d'images 3D (perspectives, photomontages, photos de maquette, etc.).

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut classer des travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du mandat. La décision du jury doit être prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le Maître d'Ouvrage.

### **2.4 Attribution et étendue du mandat**

Le Maître d'Ouvrage entend confier le mandat complet d'architecte pour l'extension de l'école primaire, le parking souterrain, la production de chaleur, le four ainsi que les aménagements extérieurs du site, soit 100 % des prestations ordinaires telles que définies dans le règlement SIA 102 (version 2014) portant sur les prestations et honoraires à l'auteur du projet recommandé par le jury.

Le chapitre n°500 (501 à 508) du programme concerne la construction de logements protégés pour seniors. De par leur mode de financement, la construction de ces bâtiments ne sera pas soumise aux marchés publics et elle pourrait faire l'objet d'une étape séparée ou d'un décalage dans le temps. Pour cette partie, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'attribuer toutes les phases du mandat d'architecte ultérieures au concours (phase SIA 31 à 53) à un bureau tiers. Le cas échéant, la construction de ces logements devra respecter les plans du projet lauréat et les règles urbanistiques qui en dépendront. La réalisation de ces bâtiments sera subordonnée au développement général du site, des aménagements extérieurs et du parking souterrain qui sera confié au lauréat du concours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas adjuger la totalité ou une partie de ces prestations, respectivement de révoquer la totalité ou une partie de la décision d'adjudication à l'une des conditions suivantes :

- Le crédit d'étude n'est pas octroyé par le conseil général.
- Les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes.

- Le crédit de construction n'est pas octroyé par le conseil général ou est manifestement dépassé.
- Le Maître d'Ouvrage estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'équipe du lauréat soit complétée par des spécialistes choisis avec le Maître d'Ouvrage et agréés par l'auteur du projet.

A l'issue de la procédure, l'adjudicateur se réserve le droit d'exiger, dans un délai de 10 jours, l'une ou l'autre attestation ou preuve, voire la totalité des attestations et preuves listées dans le document B formulaire de candidature pour la phase sélective.

En cas d'interruption du mandat pour l'une ou l'autre des raisons susmentionnées, les honoraires seront calculés sur la base des prestations accomplies uniquement. Les autres prétentions sont régies par l'art. 27.1 b) de la SIA 142 édition 2009. Le Maître d'Ouvrage n'entrera pas en matière quant au remboursement des frais de déplacement durant toute la durée des études et du mandat d'exécution. Le présent concours ne concerne que les prestations d'architecte. Les mandats d'ingénieurs et autres spécialistes seront attribués dans le cadre des procédures légales, avec la participation de l'architecte.

## 2.5 Composition du jury

Les membres du jury sont responsables envers le Maître d'Ouvrage et les participants d'un déroulement du concours conforme au présent programme. Le jury approuve le programme du concours et répond aux questions des participants. Il juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les éventuelles mentions. Il rédige le rapport du jugement et les recommandations pour la suite de l'opération.

Le jury est composé des personnes suivantes :

### **Membres non-professionnels**

- M. Bernard Grandgirard, Syndic de la Commune de Cugy (président)
- M. Jean-Denis Borgognon, membre du Conseil communal de Cugy, responsable des bâtiments
- M. Gaël Bersier, membre du Conseil général de Cugy
- M. Frédéric Gander, inspecteur scolaire, SEnOF
- Mme Valérie Pochon-Lauper, membre du corps enseignant de Cugy (suppléante)

### **Membres professionnels**

- M. Frédéric Arnaud, architecte HES, responsable du recensement des biens culturels FR
- M. Yves Diserens, ingénieur génie civil et structure ETS/SIA, Küng et Associés à Echallens et Payerne
- M. Pascal Fournier, architecte HES/FAS/SIA, Fournier Maccagnan à Bex
- Mme Delphine Serio, architecte HMONP, LVPH à Fribourg
- Mme Kristina Sylla Widmann, architecte UDM/FAS/SIA, Sylla Widmann à Genève
- M. Noam Berchier, architecte HES/SIA, Atelier Berchier à Fribourg (suppléant)

Le jury se réserve le droit de faire appel à des spécialistes pour vérifier la pertinence des propositions.

## 2.6 Procédure en cas de litige

Les décisions du jury sur les questions d'appréciation sont sans appel. Si des intérêts légitimes sont lésés dans le cadre du concours, la procédure en cas de litige, conformément à l'article 28.1 du règlement SIA 142, s'applique. La décision du Maître d'Ouvrage concernant l'attribution du mandat est susceptible de recours conformément à l'art. 35 RMP auprès de la Préfecture du district de la Broye à Estavayer-le-Lac. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 10 jours dès la notification, à savoir, la publication du rapport du jury ou le vernissage de l'exposition des projets du concours. Tout litige sera tranché par le tribunal ordinaire du domicile ou du siège du Maître d'Ouvrage.

## 2.7 Critères d'appréciation

Les projets seront jugés sur la base des critères énumérés ci-dessous. L'ordre de citation ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation exposés.

### **Qualités urbanistiques et paysagères**

- intégration au site et relation avec les bâtiments existants
- cohérence de la proposition en adéquation avec la valorisation du château et ses alentours
- gestion des accès et des flux

### **Qualités architecturales**

- concept général et qualités architecturales
- fonctionnalité et spatialité du projet - volumétrie
- qualité du système constructif et statique

### **Programme**

- conformité et qualité de la disposition des locaux
- fonctionnement détaillé et adéquation des activités entre-elles

### **Développement durable**

- gestion du sol
- solutions répondant aux problématiques environnementales, énergétiques et phoniques

### **Economie des moyens**

- économie de moyens pour atteindre les objectifs du concours

Les critères d'appréciation peuvent être précisés pendant le jugement. Les projets restants en lice après les tours d'élimination pourront être soumis à une analyse technique et financière par des experts neutres. Cette analyse n'aura qu'une valeur indicative.

## 2.8 Publication et propriétés des projets

L'auteur du projet reste bénéficiaire exclusif des droits d'auteur. Les documents des projets primés deviennent propriété du Maître d'Ouvrage. Une publication des projets par le Maître d'Ouvrage sera faite avec la mention du nom des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication.

### 3. Dispositions relatives au projet

#### 3.1 Périmètre du concours

Le périmètre du concours comprend les biens-fonds RF170 d'une surface de 3'332m<sup>2</sup> et RF171 d'une surface de 4'444m<sup>2</sup>. Un périmètre élargi comprenant le bien-fonds RF813 d'une surface de 659m<sup>2</sup> (Rue du Château) est intégré à la procédure. Sur cette parcelle, les aménagements extérieurs peuvent être repensés dans l'optique de valoriser l'allée historique du château. Toutes les limites sont illustrées dans le document D, le périmètre à disposition est tracé en rouge, l'aire d'implantation des constructions en surface est tracée en vert.

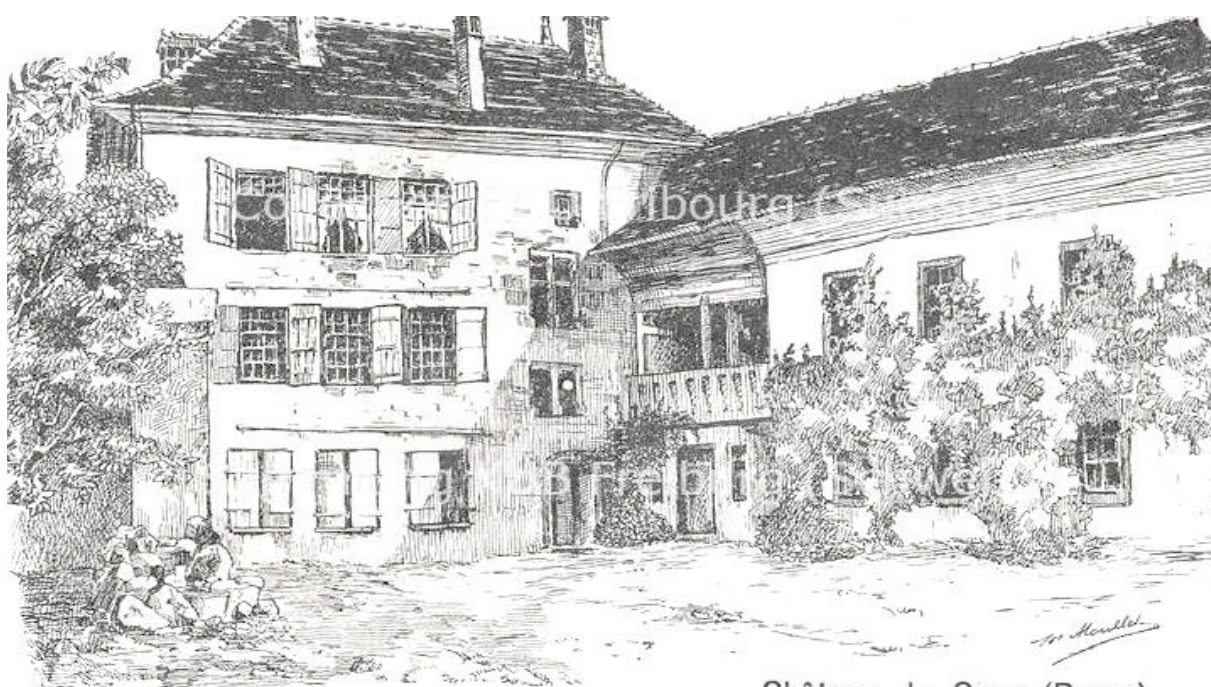
Le site se trouve dans un endroit stratégique à la croisée des axes de circulation principaux qui vont d'est en ouest et du nord au sud. Ces terrains bénéficient d'un emplacement favorable au centre du village, proche de la gare et des différentes infrastructures publiques. D'une géométrie relativement étroite, la surface à disposition se caractérise par une pente douce et régulière d'environ 5%, elle est clairement délimitée par des voies de circulation sur trois côtés et par le château au sud. Un rapport succinct sur la qualité des sols est joint dans le document J.



## 3.2 Contexte historique

Le château de Cugy est l'une des quelques 90 résidences seigneuriales modelant le territoire fribourgeois et l'un des seuls sites fortifiés du canton à avoir été défendu par un système de douves. Abrisant un établissement scolaire depuis plus de 170 ans, il est également l'un des seuls châteaux fribourgeois, avec celui de Vaulruz, à avoir été réaffecté en école.

Légèrement en retrait par rapport aux axes routiers principaux, il se situe dans un espace faisant l'objet aujourd'hui d'un développement qui altère les relations spatiales du site avec le bâti historique environnant. On accède au château par un pont en maçonnerie composé de parapets à banquettes qui enjambait autrefois le fossé septentrional dont l'alimentation en eau était encore assurée en 1893 par un affluent de la Petite Glâne. L'assèchement des douves puis leur comblement ont fortement diminué le caractère monumental du lieu. L'ensemble est complété à l'ouest par un jardin fermé par une enceinte. Jusqu'en 1847, le portail était directement flanqué à l'ouest d'un four qui n'existait déjà plus en 1893. Enfin, l'ancienne ferme seigneuriale, à la Rue du Château 7-9, fortement transformée, est située à moins de 100 mètres du site au nord, au bord du chemin de dévestiture historique, elle est aujourd'hui en mains privées et ne fait pas partie du périmètre du concours.



Château de Cugy (Broye) © Service des biens culturels, Fribourg

Château de Cugy (Broye)

### 3.3 Normes et directives

Les projets doivent respecter les lois, normes et directives principales suivantes :

#### Prescriptions fédérales :

- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 1er mai 2014 et son ordonnance d'application.
- Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983 et ses ordonnances d'application. VSS40291 Edition 2021-12, Norme Suisse pour le stationnement
- disposition et géométrie des installations de stationnement pour voitures de tourisme et motocycles  
[https://www.mobilityplatform.ch/fr/vss-shop/product/VSS-40291\\_2021-12](https://www.mobilityplatform.ch/fr/vss-shop/product/VSS-40291_2021-12)

#### Prescriptions cantonales :

- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions\_ Etat de FR (LATEC)  
[https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/710.1/versions/7586](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/710.1/versions/7586)
- Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions\_ Etat de FR (ReLATEC)  
[https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/710.11/versions/7694](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/710.11/versions/7694)
- Règlement sur l'énergie (REn), chapitre 10 : « politique d'exemplarité des collectivités publiques » prescrivant que « les bâtiments publics neufs (...) doivent répondre aux critères correspondant à l'octroi du label Minergie-P ou A (...) ou à des critères équivalents »  
[https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/770.11](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/770.11)
- Règlement sur la mobilité (RMob), entrée en vigueur le 01.01.2023, les distances de construction aux routes (document D)  
[https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/780.11](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/780.11)

#### Prescriptions communales :

- Règlement communal d'urbanisme (RCU Cugy - Vesin)  
<https://cugy-fr.ch/environnement-construction-mobilite/constructions>
- Plan d'aménagement local (PAL)  
[https://cugy-fr.ch/fileadmin/user\\_upload/Cugy/Environnement\\_construction\\_mobilite/PAL/PAL\\_Cugy.pdf](https://cugy-fr.ch/fileadmin/user_upload/Cugy/Environnement_construction_mobilite/PAL/PAL_Cugy.pdf)

#### Normes techniques :

- Prescriptions de l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) (disposition, dimensions des voies de secours)  
<https://www.bsvonline.ch/fr/prescriptions>
- Les exigences de la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles » doivent être respectées  
[https://architecturesansobstacles.ch/normes\\_et\\_publications/norme-sia-500-constructions-sans-obstacles](https://architecturesansobstacles.ch/normes_et_publications/norme-sia-500-constructions-sans-obstacles)

## 4. Cahier des charges

### 4.1 Objectif du projet

Le jury attend des concurrents une vision globale sur l'implantation, la volumétrie, l'image générale, la matérialité ainsi que les aménagements extérieurs qui auront une grande importance sur la qualité des solutions proposées. Le projet devra créer un ensemble harmonieux dialoguant avec l'environnement existant. Si les critères urbanistiques et architecturaux sont des facteurs fondamentaux, les choix techniques et fonctionnels devront être développés avec le plus grand soin. Les projets doivent présenter une bonne efficacité opérationnelle, un investissement modéré et des coûts d'exploitation réduits.

#### Liste des objectifs :

- garantir une intégration de qualité dans le tissu villageois localisé dans un périmètre de protection
- proposer un projet novateur, dense, qui répond aux contraintes techniques, organisationnelles et qui prend garde à l'économie globale de la proposition
- agrandir le site scolaire actuel avec la construction d'un ou plusieurs bâtiments
- proposer un projet scolaire facilitant la mise en œuvre d'approches pédagogiques variées, flexibles et inclusives
- proposer un préau scolaire qui participe à la vie du quartier en dehors des heures scolaires
- intégrer 12 à 15 logements, en majeure partie des petits logements économiques et accessibles aux PMR
- aménager un parking souterrain à disposition des habitants, des services et à proximité des commerces ou manifestations
- construire une centrale de chauffe pour l'ensemble des bâtiments de la parcelle
- proposer un espace public "de qualité" sur l'ensemble du périmètre qui s'adapte aux réalités climatiques de demain
- proposer un engagement environnemental et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité

### 4.2 Chronologie du regroupement des infrastructures scolaires

Le regroupement des salles de classe sur un seul site est échelonné en 3 phases. La présente procédure concerne la phase I. Cette phase comporte 2 parties décrites ci-dessous. La construction des logements est subordonnée à la première partie, elle se réalisera idéalement en parallèle de celle-ci, probablement par un Maître d'Ouvrage indépendant (voir le point 2.6 Attribution et étendue du mandat). Le planning de réalisation de la 2ème partie n'a pas de conséquence sur la phase II et III.

#### Phase I (présente procédure)

##### **1<sup>er</sup> partie: construction de l'école primaire :**

- construction d'une école primaire sur le site scolaire de Cugy
- construction d'un parking souterrain (si le projet le permet, le parking peut se réaliser en 2ème partie)
- construction d'une centrale de chauffe
- réalisation d'une partie des aménagements extérieurs (en lien avec le projet scolaire)

##### **2<sup>ème</sup> partie: construction des logements :**

- construction de logements seniors avec des surfaces de services

### Phase II (ne fait pas partie de la procédure)

- déménagement des salles de classe dans le(s) nouveau(x) bâtiment(s) et assainissement du Château

### Phase III (ne fait pas partie de la procédure)

- déménagement des salles de classe dans le(s) nouveau(x) bâtiment(s) et réaffectation du bâtiment de l'école Vesin et de ses bâtiments voisins

## 4.3 Organisation du projet

### **Locaux scolaires**

Le programme prévoit la construction d'un ou plusieurs bâtiments abritant 9 salles de classe primaire, une salle des maîtres, deux salles d'appui et les locaux de services. La hauteur sous plafond est de 3.0 mètres. Les directives et recommandations en matière de constructions scolaires doivent être rigoureusement respectées. Selon la typologie proposée, les vestiaires peuvent se trouver dans l'espace de circulation ou dans un sous-espace de la salle de classe. Pour la deuxième proposition, les surfaces des salles de classe seront augmentées en conséquence. Idéalement, le projet doit pouvoir offrir la possibilité de travailler ponctuellement en groupe dans les espaces de dégagement et ainsi favoriser le décroisement des salles de classe, tout en respectant les exigences de la Police du feu et les normes AEAI.

### **Logements**

Le Maître d'Ouvrage souhaite encourager la construction d'appartements protégés destinés principalement aux seniors. Sur la base du résultat du concours, une fondation ou une coopérative sera constituée ou désignée pour développer ce projet. Au stade du concours, l'implantation, la volumétrie et la relation des rez-de-chaussée avec les extérieurs sont les thèmes prépondérants.

Les rez-de-chaussée devraient avoir un caractère public et pourraient également accueillir des activités de faible nuisance comme par exemple des petits commerces, des services ou d'autres activités générant une mixité fonctionnelle et sociale. Les surfaces devront être conçues de manière à pouvoir être converties en d'autres types d'activités.

### **Stationnement et parking souterrain**

Le regroupement des écoles sur le site de Cugy implique le transport des élèves par bus scolaire. La place de dépose du bus d'une longueur de 6 mètres doit être aménagée à proximité du préau scolaire du côté de la Route de Fétigny.

Pour répondre à l'article 29 du RCU, la construction de l'ensemble du projet, engendre la réalisation d'environ 60 places de parc (+/- 10%). Pour favoriser la qualité des aménagements extérieurs, le Maître d'Ouvrage souhaite éviter de créer des places de parc en surface sur l'ensemble du périmètre. Par conséquent, le projet intègre la construction d'un parking souterrain, l'accès pour les véhicules devrait a priori se situer à proximité de la Grand-Rue. Les accès piétons doivent relier le parking aux aménagements extérieurs et se trouver à proximité des entrées des habitations. Ce parking répond principalement aux besoins des logements et des commerces et devrait idéalement se situer dessous ces bâtiments et ainsi optimiser les étapes de construction. Le règlement de construction prévoit des distances aux limites fortement réduites pour les ouvrages semi-enterrés ou complètement enterrés.

Le parking public qui se situe à proximité du site (devant la salle polyvalente et les infrastructures sportives) peut jouer le rôle de "dépose-minute" (certains enfants habitent à plusieurs kilomètres), par contre il ne peut pas absorber les besoins des logements. Le village de Cugy est un pôle régional pour les activités sportives et culturelles et draine au quotidien de nombreux utilisateurs des environs. Par conséquent, ce parking rencontre déjà fréquemment des problèmes de surcharge liés au stationnement de voitures-ventouses des habitants du quartier.

### **Production de chaleur**

Une production de chaleur centralisée pour l'ensemble des bâtiments du site est souhaitée. Ce chauffage à distance sera dimensionné pour les besoins du quartier et quelques bâtiments voisins. L'utilisation de bois indigène est la source la plus adaptée.

### **Vieux Four**

Le vieux four a une certaine valeur culturelle dans le village, des événements publics y sont régulièrement organisés. Dans le cas d'une démolition, il est demandé de prévoir son réaménagement (uniquement la partie du four). Il devra être intégré dans un nouveau bâtiment ou alors dans un nouvel édicule indépendant, en lien avec les aménagements extérieurs. Un espace fermé d'environ 20m<sup>2</sup> doit être prévu devant le four. Cet espace doit bénéficier d'une large ouverture en lien direct avec les aménagements extérieurs. Cet espace est utilisé durant les manifestations pour préparer et vendre les confections alimentaires cuites au feu de bois. La salle du 1er étage du four existant n'a pas besoin d'être remplacée.

### **Aménagements extérieurs**

L'implantation des bâtiments projetés doit générer des espaces extérieurs variés et cohérents avec le caractère du lieu. Ces aménagements doivent faire l'objet d'une réflexion globale, tout en répondant aux thèmes variés du programme.

Pour la zone scolaire, le Maître d'Ouvrage est soucieux de garantir une sécurité optimale aux enfants qui se rendent majoritairement à pied à l'école. La position centrale de l'école dans le village doit amener à réfléchir sur l'usage scolaire des différents espaces de cours de récréation. Le préau est d'abord un espace destiné aux enfants scolarisés dans l'école. En dehors des horaires scolaires, c'est un lieu ouvert sur le quartier, notamment aux familles et aux habitants du village. En plus d'être des espaces de jeux, de détente, de découverte, de socialisation pour les élèves, le préau d'école doit permettre aux élèves et aux habitants de profiter d'un environnement naturel de qualité (présence d'arbres, ombre). Le Maître d'Ouvrage souhaite minimiser les barrières architecturales entre les espaces dévolus à l'école et les espaces publics afin de mutualiser les aménagements extérieurs de tout le site. Malgré cela, une certaine délimitation du préau doit être maintenue et la surveillance de cet espace doit être facilitée. Une attention particulière sera donnée à la végétation et à la perméabilité des revêtements de sol afin de créer des îlots de fraîcheur. La surface goudronnée devrait être réduite au minimum.

Une grande importance est accordée à l'aménagement des abords du château. L'allée axiale doit être remise en valeur par son aménagement, ses revêtements et sa végétation depuis la route cantonale (Grand-Rue). Il conviendra de revaloriser le cadre bâti environnant du château et de recréer un lien historique avec l'accès originel. Un premier projet d'aménagements extérieurs s'est concrétisé à l'est du château. Une promenade et une place publique ont été aménagées et des arbres ont été plantés.

Pour la zone d'habitation, les espaces extérieurs doivent être en adéquation avec la fonction prévue dans les rez-de-chaussée des bâtiments. Ils doivent être pensés comme des espaces publics ou semi-publics qui favorisent les échanges et invitent à la promenade et à la détente. Là aussi, une attention particulière sera donnée à la végétation et à la perméabilité des revêtements.

## **Mobilité**

La circulation automobile sur le site se limite aux véhicules de services et d'intervention. La mobilité douce est favorisée à l'intérieur du périmètre du concours. Une étude de mobilité a été réalisée et prévoit un réaménagement du carrefour à proximité en zone de rencontre 30 km/h. Le concept élaboré dans le cadre de cette étude se trouve en annexe dans le document L. Il est demandé aux concurrents de proposer des aménagements dans le respect des besoins du cahier des charges, tout en intégrant et en s'adaptant au mieux aux premières réflexions concernant ce carrefour. L'accès aux parcelles RF173, RF177, RF178 et RF1058, propriétés de privés doit être garanti pour les voitures.

## **4.4 Développement durable**

Le Maître d'Ouvrage demande que les projets de construction s'inscrivent dans une optique de durabilité, en trouvant un bon équilibre entre la qualité environnementale, la viabilité économique et la vie sociale du quartier. Les concurrents sont appelés à promouvoir des approches visant à réduire les charges sur l'environnement par la réalisation d'édifices économes en matières et en énergies, tout en offrant une haute qualité d'utilisation.

### **Environnement**

Les surfaces perméables seront favorisées et la biodiversité sera réalisée par des plantages indigènes pour permettre une diversité végétale adaptée au site et au réchauffement climatique. Afin de ne pas surcharger le réseau, les eaux pluviales seront traitées en surface. Les besoins en matériaux de construction et l'impact environnemental de ces derniers seront réduits au maximum.

### **Energie**

L'objectif est de réduire les besoins énergétiques par une architecture adaptée aux différentes affectations. Une grande efficacité de l'enveloppe thermique et des installations techniques sera exigée dans le développement du projet lauréat. Le recours aux énergies renouvelables sera priorisé. L'éclairage naturel doit être favorisé et maîtrisé de manière à réduire au maximum l'éclairage artificiel tout en évitant les risques de surchauffe et d'éblouissement. Les nouvelles constructions seront exemplaires, les critères du label Minergie P, Minergie A ou des exigences équivalentes doivent être respectés afin de ne pas écarter une future labellisation. Dans le canton de Fribourg, les bâtiments publics doivent permettre un accès autonome aux personnes à mobilité réduite dans tous les locaux communs.

### **Confort**

Le projet exploitera au mieux les caractéristiques physiques des bâtiments en offrant de bonnes conditions de confort aux utilisateurs par des mesures passives et architecturales. Des concepts simples favorisant l'appropriation et l'usage du bâtiment par les utilisateurs seront privilégiés. L'objectif est d'optimiser le confort thermique adapté à l'affectation des locaux et minimiser la demande d'énergie de chauffage. Un bon confort estival devra être garanti sans recourir à des installations de rafraîchissement. Les constructions ne devront pas faire l'objet de mesures de protection particulière contre les nuisances dues à l'aérodrome de Payerne. Le cadastre du bruit mentionne que les parcelles sont hors des valeurs de planification Lr 60 DB (A).

### **Aération**

L'objectif est d'assurer la qualité d'air requise pour l'hygiène des occupants et la pérenité des bâtiments, tout en minimisant les besoins énergétiques globaux. Le Maître d'Ouvrage attend des solutions à faible contenu technologique (low tech). En cas de nécessité ou d'exigence légale, le recours à des installations techniques peut être envisagé en complément de l'aération naturelle.

## 4.5 Programme détaillé des locaux

Sur les plans, chaque local du programme doit être inscrit avec son numéro et sa surface nette intérieure.

Code	Désignation	Nombre	Surface	Total	Remarques
<b>000 Locaux scolaires</b>					
001	salle de classe primaire	9	81 m <sup>2</sup>	729 m <sup>2</sup>	ht. vide d'étage 3m, 20% d'éclairage naturel
002	salle d'appui	2	21 m <sup>2</sup>	42 m <sup>2</sup>	
003	bureau du/de la responsable	1	21 m <sup>2</sup>	21 m <sup>2</sup>	attenant à 004
004	salle des maîtres	1	42 m <sup>2</sup>	42 m <sup>2</sup>	y compris cuisinette
005	économats et rangements	1	33 m <sup>2</sup>	33 m <sup>2</sup>	
006	local concierge	1	42 m <sup>2</sup>	42 m <sup>2</sup>	
007	sanitaires filles				selon projet, 1 wc / 25 personnes
008	sanitaires garçons				selon projet, 1 wc / 25 personnes
009	sanitaires PMR				selon projet, min. 1 / bâtiment
010	sanitaires maîtres				selon projet, min. 1 / bâtiment
011	locaux techniques				selon projet
012	ascenseur				adapté aux normes PMR
<b>100 Aménagements extérieurs</b>					
101	préau couvert		min. 150 m <sup>2</sup>	150 m <sup>2</sup>	
102	espace de jeux et récréation		min. 600 m <sup>2</sup>	600 m <sup>2</sup>	à organiser selon la logique du projet
103	places vélos	30			à disposer librement
104	dépose bus	1			longueur 6m, proximité de l'école
<b>200 Parking souterrain</b>					
201	places de parc voiture	env. 60		env. 60	+/- 10%, dont 5 places adaptées PMR
202	places 2 roues motorisées	5		5	
203	local de service parking	1	15 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>	
204	local technique parking	1	15 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>	
205	local électrique parking	1	15 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>	
206	local de rang., non chauffé	1	15 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>	entretien des aménagements extérieurs
<b>300 Production de chauffage</b>					
301	local central de chauffe	1	env. 60 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	
302	local stockage plaquettes bois	1	env. 60 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	avec trappe pour livraison (2m x 3m)
<b>400 Four</b>					
401	four à pain	1			zone cuisson
402	espace abrité devant le four	1	env. 20 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup>	espace fermé, non chauffé, y c. cuisinette
403	sanitaires PMR	1			
<b>500 Logements - services</b>					
501	appartements 1.5 pces		30 à 35 m <sup>2</sup>	10%	de la SU totale
502	appartements 2.5 pces		55 à 60 m <sup>2</sup>	60%	de la SU totale
503	appartements 3.5 pces		70 à 80 m <sup>2</sup>	10%	de la SU totale
	chaque logement est adapté aux normes PMR, principalement destinés aux seniors				
	chaque logement est doté d'un local de rangement (interne ou externe)				
504	activités de service ou commerces			20%	de la SU totale
505	local commun (possible 2x30m <sup>2</sup> )	1	env. 60 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	équipé d'un sanitaire PMR et cuisinette
506	buanderie commune				selon projet, min. 1 / pour 6 logements
507	locaux techniques				selon projet
508	ascenseur				adapté aux normes PMR

## **5. Examen préalable**

### **5.1 Inscription, délais et dossiers rendus**

Au terme de la procédure de sélection, les 8 candidatures suivantes ont été retenues pour participer au concours de projets :

- Bakker & Blanc architectes - TEd'A architectes / Lausanne
- Boegli Kramp architekten / Fribourg
- Chablais Fischer - Atelier March / Estavayer-le-Lac
- Esposito+Javet architectes / Lausanne
- FAZ architectes / Genève
- LOCALARCHITECTURE / Lausanne
- Rapin Saiz architectes / Vevey
- Simon Durand architecte - Fotakis Trevisan architectes / Lausanne ( jeune bureau )

L'ensemble des projets a été envoyé jusqu'au 20 décembre 2023, le timbre postal faisant foi, dans les conditions prescrites par le règlement-programme du concours.

Les maquettes ont toutes été réceptionnées par une personne neutre et indépendante du jury, le 18 janvier 2024.

### **5.2 Devises des projets rendus**

- n°1 noeud papillon
- n°2 ÈKOULA
- n°3 SOUS LES ARBRES
- n°4 Château à cours.
- n°4 LES ECURIES
- n°6 YIN-YANG
- n°7 OSCAR
- n°8 ROCADES

### **5.3 Examen des dossiers**

Conformément à l'article 15 du règlement SIA 142, chaque projet a été examiné par le secrétariat du concours sous l'angle des points généraux suivants :

- conformité des délais et respect de l'anonymat ;
- conformité des documents reçus ;
- conformité aux dispositions légales et prescriptions réglementaires ;
- conformité au programme des locaux et des aménagements extérieurs.

Les conclusions de l'examen préalable ont été regroupées dans un document intitulé « contrôle technique » qui a été mis à disposition du jury.

### **Conformité des délais et respect de l'anonymat**

L'ensemble des projets a été réceptionné dans les délais. Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité des projets a été garanti.

### **Conformité des documents reçus**

Dans l'ensemble, tous les concurrents ont respecté le fond et la forme des éléments demandés, à quelques détails mineurs près.

### **Conformité aux dispositions légales et contraintes du site**

Le respect des prescriptions réglementaires a été analysé de manière générale, en particulier les points suivants ont été examinés :

- aire d'implantation
- distance à la limite d'un bien-fonds
- distance aux routes
- indices de masse et d'occupation du sol
- affectation
- implantation et orientation des constructions
- volume, forme et hauteur de la toiture (ISOS)
- prescriptions particulières à proximité du château
- façades
- règlement pour les aménagements extérieurs

### **Conformité au programme des locaux et des aménagements extérieurs**

Les concurrents ont respecté les principaux éléments du programme, les locaux demandés et leurs surfaces respectives. Les fiches récapitulatives de chaque projet indiquant précisément les différences avec le programme ont été mises à disposition du jury.

## **6. Jugement**

### **6.1 Recevabilité suite à l'examen préalable**

Le jury s'est réuni au complet les 25 et 26 janvier 2024, dans la salle polyvalente de Cugy.

Il a commencé par prendre connaissance du document « examen préalable » établi par l'organisateur du concours et a pris la décision suivante : bien que l'examen des dossiers ait révélé quelques écarts mineurs par rapport au règlement du concours, le jury a décidé à l'unanimité d'admettre l'ensemble des projets au jugement.

L'organisateur du concours a présenté succinctement chacun des projets, planches et maquettes aux membres du jury.

Suite à cette première prise de connaissance des projets, le jury a relevé que tous les projets remis répondaient au programme et au présent cahier des charges.

Le jury a décidé à l'unanimité de n'écarter aucun projet de la répartition des prix.

### **6.2 1<sup>er</sup> tour d'appréciation**

Le jury a procédé à un 1<sup>er</sup> tour d'appréciation et a examiné de manière globale la cohérence des propositions en se référant aux critères de jugement mentionnés dans le programme du concours.

À l'issue de ce premier tour d'appréciation, le jury a décidé d'écarter les quatre projets suivants, considérant qu'ils répondaient à la problématique de manière insatisfaisante :

- n°1 noeud papillon
- n°4 Château à cours.
- n°6 YIN YANG
- n°7 OSCAR

### **6.3 Tour final d'examen**

Le jury a procédé à un tour final d'examen en reprenant les critères d'une manière approfondie. L'analyse a porté sur le traitement des aménagements extérieurs, la mise en place générale du programme avec une attention plus particulière sur la clarté et le fonctionnement de l'école. Un examen technique des projets traitant l'aspect statique, l'économicité générale des projets, la qualité de la structure et l'organisation du parking a été présenté par M. Diserens, ingénieur civil. L'ensemble des critères fonctionnels et architecturaux a été reconsidéré. Le corps enseignant a émis quelques recommandations quant à leurs besoins scolaires.

### **6.4 Tour de repêchage**

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix, et conformément aux dispositions du règlement SIA 142, art. 21.1, le jury a procédé à un tour de repêchage, passant en revue l'ensemble des projets. Ce dernier a décidé de n'en repêcher aucun.

## 6.5 Indemnité

Conformément au point 2.5 du Règlement-programme du concours, le jury avait à disposition une somme totale de CHF 145'000.- HT. Il a décidé de dédommager les 8 projets admis au jugement par une indemnité de CHF 10'000.- HT. Compte tenu de cette indemnisation, le solde de la somme des prix s'élève à 65'000.- HT.

## 6.6 Classement et attribution des prix

Après délibération, les 4 projets présentés au classement sont alors confirmés et le jury établit à l'unanimité le classement suivant :

- 1 <sup>er</sup> rang	1 <sup>er</sup> prix	projet n°5	LES ECURIES	CHF 25'000.- HT
- 2 <sup>ème</sup> rang	2 <sup>ème</sup> prix	projet n°2	ÈKOULA	CHF 20'000.- HT
- 3 <sup>ème</sup> rang	3 <sup>ème</sup> prix	projet n°8	ROCADES	CHF 12'000.- HT
- 4 <sup>ème</sup> rang	4 <sup>ème</sup> prix	projet n°3	SOUS LES ARBRES	CHF 8'000.- HT

## 6.7 Recommandations du jury

A l'issue des débats, le jury recommande au Maître d'Ouvrage d'attribuer le mandat pour la poursuite de l'étude au bureau auteur du projet n°5 « LES ECURIES » dont la critique démontre qu'il possède toutes les qualités et potentiels pour un développement conforme aux attentes du Maître d'Ouvrage et des utilisateurs.

Dans le cadre du développement du projet, le jury formule toutefois les recommandations générales suivantes, l'énoncé n'indiquant pas l'ordre hiérarchique :

- Concrétiser, dans le développement, l'idée de la matérialité et du caractère proposé au stade du concours;
- Travailler au développement du concept constructif proposé ( structure porteuse, façades ), en mettant l'accent sur la durabilité de l'ouvrage et la limitation de son entretien dans le temps;
- Préciser la séquence d'entrée du bâtiment scolaire en requalifiant et relocalisant le local concierge afin d'offrir une utilisation flexible de l'espace d'entrée;
- Développer un concept d'utilisation de l'espace central de distribution pouvant accueillir de petits groupes d'élèves ( possibilité d'y disposer du mobilier ) tout en respectant les normes incendie;
- Affiner la répartition du programme en sous-sol ( local chaufferie, local technique et local concierge );
- Préciser et développer le concept des aménagements extérieurs.

## 6.8 Considérations générales et remerciements

A l'issue du jugement du concours, le jury remercie l'ensemble des participants pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. Les réponses apportées par les candidats ont été variées et ont permis au jury un débat constructif sur la thématique proposée.

## 6.9 Approbation du jury

M. Bernard Grandgirard, président du jury

M. Jean-Denis Borgognon

M. Gaël Bersier

M. Frédéric Gander

Mme Valérie Pochon-Lauper, suppléante

M. Frédéric Arnaud

M. Yves Diserens

M. Pascal Fournier

Mme Delphine Serio

Mme Kristina Sylla Widmann

M. Noam Berchier, suppléant

## 7. Levée de l'anonymat

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des bureaux candidats et lève l'anonymat en suivant l'ordre des projets.

### 7.1 Auteurs des projets rendus

Projet n°1 : noeud papillon

**Boegli Kramp Architekten / Fribourg**

non classé

Projet n°2 : ÉKOULA

**LOCALARCHITECTURE / Lausanne**

2<sup>ème</sup> rang - 2<sup>ème</sup> prix

Projet n°3 : SOUS LES ARBRES

**Simon Durand architecte - Fotakis Trevisan architectes / Lausanne**

4<sup>ème</sup> rang - 4<sup>ème</sup> prix

Projet n°4 : Château à cours.

**Rapin Saiz Architectes / Vevey**

non classé

Projet n°5 : LES ECURIES

**Bakker & Blanc Architectes - TEd'A architectes / Lausanne**

1<sup>er</sup> rang - 1<sup>er</sup> prix

Projet n°6 : YIN-YANG

**Esposito+Javet achitectes / Lausanne**

non classé

Projet n°7 : OSCAR

**Chablais Fischer Architectes - Atelier MARCH / Estavayer-le-Lac**

non classé

Projet n°8 : ROCADES

**FAZ architectes / Genève**

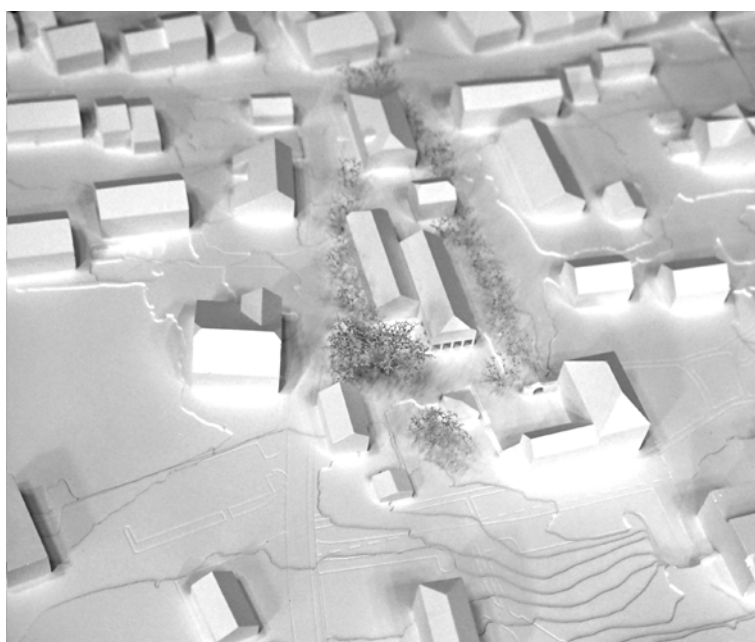
3<sup>ème</sup> rang - 3<sup>ème</sup> prix

Projet n°5  
**LES ECURIES**  
1<sup>er</sup> rang - 1<sup>er</sup> prix

**Bakker & Blanc Architectes**  
**Ted'A architectes**

Collaborateurs·trices :

Jaume Mayol  
Alexandre Blanc  
Marco Bakker  
Philip Lütken  
Marcos Santamaría  
Toni Ramis Laloux  
Basil Merz  
Romain Dubuis



## **Critique du projet n°5 " LES ECURIES "**

Le projet " LES ECURIES " s'organise dans la longueur et la pente de la parcelle. Les différentes parties du programme sont distribués dans trois entités volumétriques principales : au sud le château, qui conserve sa prééminence ; en position centrale, le bâtiment de l'école ; et au nord, un bâtiment de logements s'apparentant à une grange en pignon sur la Grand-Rue.

La précision de cette implantation permet de dégager deux espaces extérieurs qualitatifs de part et d'autre du nouveau bâtiment scolaire. Du côté des logements, la place articulée par la maison existante s'oriente idéalement vers les constructions environnantes. Du côté du château, le nouveau préau interagit harmonieusement avec le four à pain et renforce ce lieu de rassemblement autant pour la vie scolaire que villageoise. Cette démarche met en valeur les bâtiments existants conservés et la mémoire du lieu.

Le projet exploite habilement la topographie de la parcelle en gérant les différents accès selon la succession des espaces publics. Sur la Grand-Rue, les entrées des commerces sont abritées par un parvis couvert. L'accès aux logements se fait : soit par la Rue du Château, soit au niveau de la place supérieure devant la maison existante. Le profil du terrain permet d'intégrer naturellement la rampe du parking avec une faible pente. Ce dernier s'étend sur un niveau sous l'école et le bâtiment de logements, avec la possibilité d'une réalisation en deux étapes.

Pensé comme une pièce complémentaire à la composition du domaine, le bâtiment scolaire " LES ECURIES " s'organise volontairement sur deux niveaux. Sa volumétrie est caractérisée par deux corps de bâtiment bas et enchâssés, possédant chacun son toit à deux pans. Les classes de l'école sont disposées de part et d'autre du hall central. Le décalage des volumes apporte de la lumière naturelle aux extrémités du bâtiment. Trait d'union entre les logements et le château, il entretient un lien privilégié avec ce dernier grâce au couvert qui marque l'accès principal.

La construction est prévue en bois, tant pour sa structure que pour les revêtements des façades. Les bardages de teinte foncée se démarquent ainsi de la couleur des crépis clairs des bâtiments existants. Les deux corps du bâtiment de l'école ont la même structure porteuse, composée d'une trame primaire formée de piliers et maçonnerie et de sommiers en bois, sur lesquels s'appuie un plancher mixte bois-béton formé d'un réseau de solives. La partie toiture est traditionnelle avec un système de pannes principales complétée par un chevronnage. Une partie des sous-sols du site sont classés en cat. E et F1, les constructions souterraines devront faire l'objet d'une attention particulière et nécessiteront des mesures adaptées. La cheminée de la chaudière à plaquettes de bois est assumée. Le local est disposé sous l'école avec un accès possible par la Rue du Château ou la Route de Fétigny.

Le jury relève la grande clarté du projet tant par son implantation que par son organisation spatiale. Les volumes projetés sont idéalement adaptés à l'échelle du village. Le projet organise le site dans sa longueur, tout en permettant des transversalités entre la Rue du Château et la Route de Fétigny. Les parcours sont facilités et accueillants, ils rendent l'entier du périmètre appropriable par l'ensemble des habitants.

Tout en suivant une typologie simple, le projet de l'école présente une identité forte et une générosité d'espaces pour les classes, notamment pour celle situées sous les toitures. Le caractère « charpenté » du hall affirme une belle authenticité et les liens visuelles proposés entre les deux niveaux lui confèrent une singularité séduisante.



**LES ÉCURIES**  
 Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant, les écuries, tout en intégrant une nouvelle extension en bois. L'objectif est de créer un espace polyvalent qui accueille les habitants du village et sert de lieu de rencontre et de partage.

Construire en bois est une solution durable et écologique. Elle permet de réduire l'empreinte carbone du bâtiment et de créer un environnement sain et agréable pour les occupants.



**VOIES DE CIRCULATION**  
 L'objectif est de créer un espace public qui accueille les habitants du village et sert de lieu de rencontre et de partage. Le projet prévoit une nouvelle voie de circulation qui relie le bâtiment existant à la rue principale.



PLAN DE SITUATION 1:500

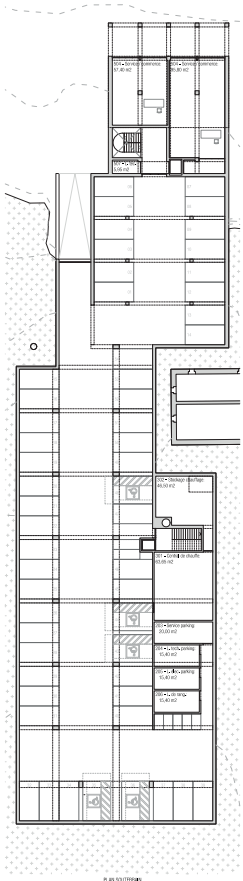


**RESTAURATION DU BÂTIMENT**  
 Le bâtiment existant est restauré pour accueillir les élèves et les habitants du village. Les travaux de rénovation comprennent la restauration de la charpente, des murs et des sols.

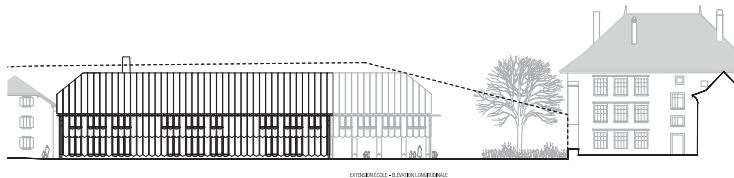
Le projet prévoit une nouvelle voie de circulation qui relie le bâtiment existant à la rue principale.



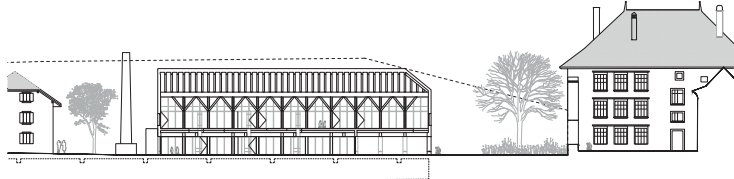
**NOUVEAU PLAN**  
 Le projet prévoit une nouvelle voie de circulation qui relie le bâtiment existant à la rue principale.



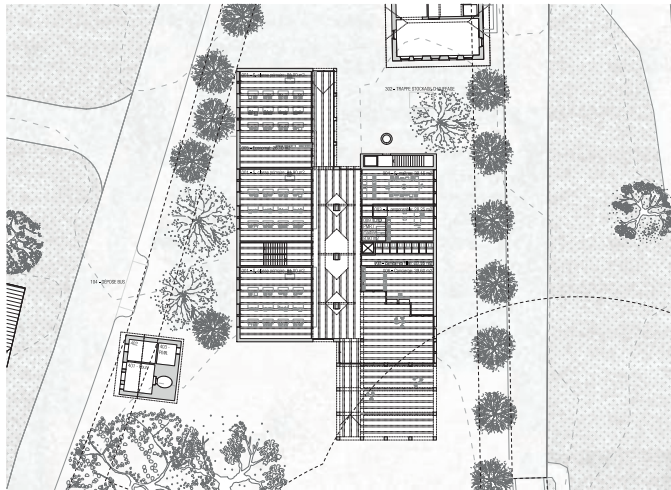
PLAN DÉTAILLÉ



ÉLEVATION ÉCOLE - CÔTÉ NORD-OUEST



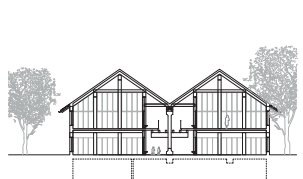
ÉLEVATION ÉCOLE - CÔTÉ SUD-OUEST



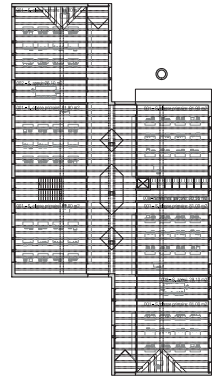
ÉLEVATION ÉCOLE - CÔTÉ SUD-EST 1:500



ÉLEVATION ÉCOLE - CÔTÉ NORD-EST



ÉLEVATION ÉCOLE - CÔTÉ SUD-EST



PLAN DÉTAILLÉ



Projet n°2  
**ÈKOULA**  
2<sup>ème</sup> rang - 2<sup>ème</sup> prix

**LOCALARCHITECTURE**

Collaborateurs·trices :  
Manuel Bieler  
Giulia Altarelli  
Veronica Bellenzier  
Basile Diem

Ingénieur civil :  
Jonathan Kebs, Ingphi

Architecte paysagiste :  
Pablo Gabbay, MG associés sàrl



## Critique du projet n°2 " ÈKOULA "

Le projet " ÈKOULA " se caractérise par l'organisation des programmes en deux parties distinctes. Au nord, les volumes compacts de logements tentent de former un petit hameau avec la maison existante. Au sud, le projet prévoit l'implantation d'un grand volume au cœur de la parcelle. Ce dernier, destiné à accueillir le programme scolaire, s'inspire librement des granges traditionnelles répandues dans la région. Le gabarit de ce nouveau volume et son expression lui confèrent le caractère public que doit exprimer une école. Il possède donc, les attributs pour devenir la "dépendance seigneuriale" du château, comme l'imagine son auteur.

En retrait de la Grand-Rue, deux corps de bâtiments reliés par les circulations verticales gèrent les relations avec le tissu existant. Organisés sur trois niveaux, les bâtiments de logements offrent des espaces d'activités intéressants aux rez-de-chaussée, en relation directe avec les jardins et les terrasses. Les appartements sont organisés dans les étages. La maison existante est conservée et réaménagée selon la même logique. Le projet prévoit de déplacer et réaménager le local du four à pain par une adjonction au bâtiment existant. Sous cet ensemble et accessible depuis la Rue du Château, un parking compact en trois demi-niveaux y est aménagé. Cette implantation compacte garantit un maximum d'espaces en pleine terre et permet de végétaliser facilement les espaces extérieurs. Une place du four et un verger sont organisés à proximité immédiate de la maison existante, promettant ainsi un cadre attractif pour les activités des seniors et du village. Un grand espace décloisonné pour la cour de l'école complète la proposition et permet de maintenir les trois arbres majeurs du site et le préau existant.

La solution proposée offre une grande perméabilité en ménageant le site qui demeure ainsi peu construit. L'approche sensible développée notamment par les choix des nouvelles volumétries permet une hiérarchisation adéquate des programmes.

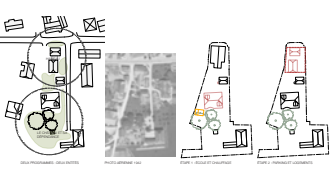
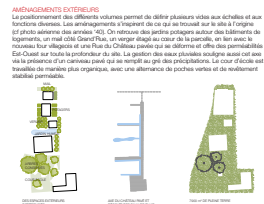
Dans la mesure où l'axe de la Grand-Rue est marqué par des bâtiments plus imposants, le remplacement de la grange existante par deux volumes modestes questionne et n'arrive pas à convaincre le jury. L'urbanisation présentée s'apparente davantage au domaine privé que du collectif / public. D'autant plus que la proposition d'aménagement autour du nouvel emplacement du four à pain n'est pas adéquat pour accueillir certaines activités villageoises. Le jury salue la recherche d'une morphologie de bâtiment spécifique et adaptée au contexte pour loger le programme scolaire. Prévu à l'échelle de la cour, le grand avant-toit de l'école aménagé sur la façade sud signale clairement le préau d'entrée. L'orientation principale de la toiture vers le château permet de réduire l'impression de hauteur du nouvel édifice vis à vis de celui-ci. Le plan en aile de moulin offre un espace de circulation central, éclairé naturellement, comportant des sous-espaces appropriables. Chaque niveau offre des classes différentes par leurs orientations et volumétries.

Au niveau structurel, le bâtiment de l'école s'appuie sur un demi sous-sol fondé sur des pieux barrette. La superstructure, entièrement en bois, s'articule autour d'une ossature porteuse verticale composée des parois des classes et de plancher à caissons préfabriqués en bois. La descente des charges des bâtiments situés au-dessus du parking reste encore très approximative.

Si Le bâtiment de l'école, conçu comme une grande maison, offre beaucoup de richesses spatiales et propose un langage architectural soigné, sa taille et sa position ont tendance à concurrencer le château. Les réponses architecturales pour apporter de la lumière, notamment par des lucarnes ou des velux, sont jugées peu satisfaisantes pour un bâtiment neuf et laisse entrevoir les limites de la démarche.

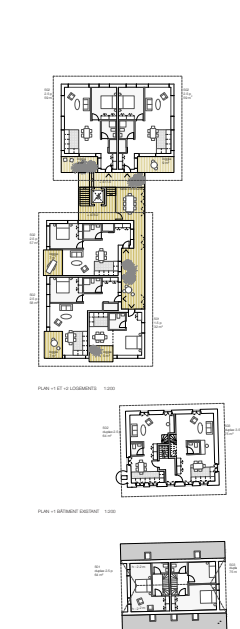
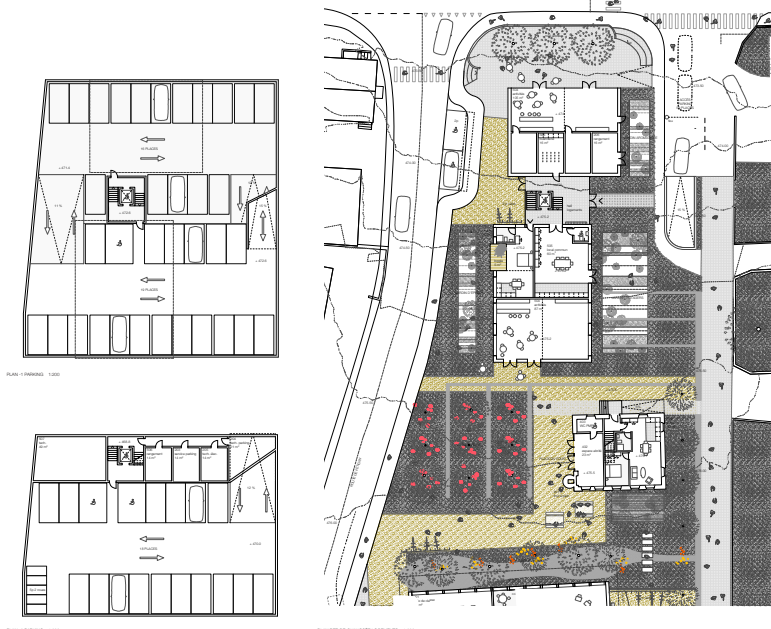


**LE VILLAGE ET LA FERME SÉMIURALE**  
 Le programme est organisé en trois axes au sein du site villageois de Cuzé. Deux volumes complémentaires s'inscrivent au Nord du patrimoine existant : une unité avec le bâtiment existant, une autre de part fermée villageois. Cet ensemble accueille le programme de logements et activités. Le bâtiment existant, protégé en Catégorie II, est conservé dans une logique de durabilité et de conservation patrimoniale. Il abrite trois appartements ainsi que le lieu villageois.  
 Au Sud, le gabarit du nouveau bâtiment occupe les espaces plus de valeur des fermes historiques du village. Ce volume devient le complément architectural du village, avec lequel il définit une promenade des écoles, à la fois protégée et accessible en dehors des horaires scolaires. Le grand plateau et les zones escarpées, auparavant vides de grande qualité, sont conservés et revalorisés en place publique au sein de la cour.

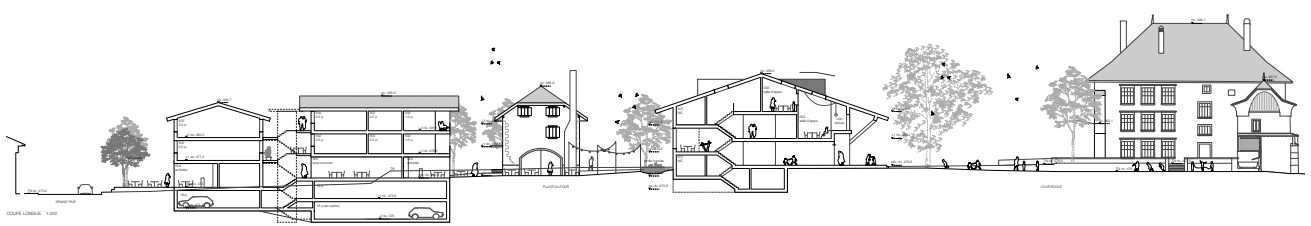
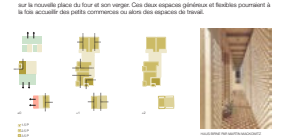


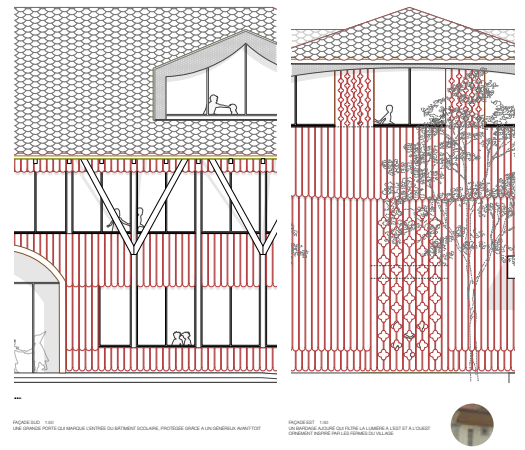
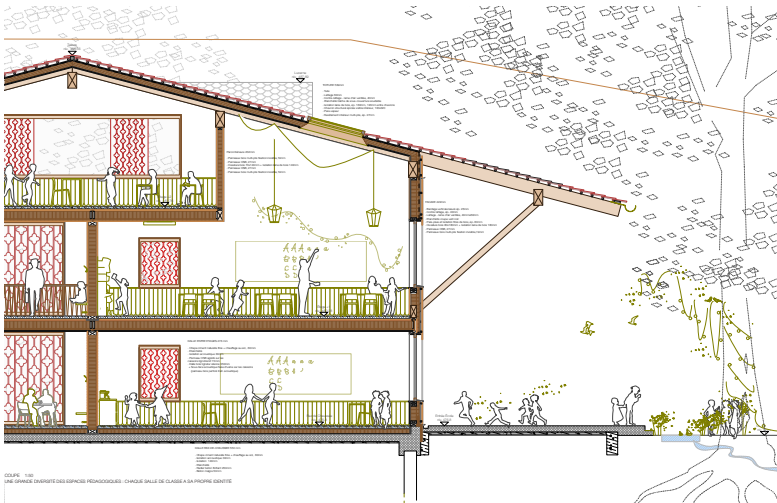
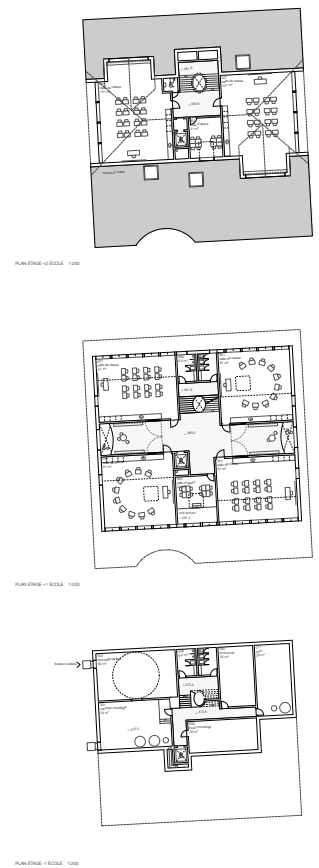
**FINISSE**  
 Cette réalisation permet une réalisation par étapes claires. Le bâtiment scolaire et son accès qui contient le volume central du village sont réalisés en phase 1. Cette première étape peut parfaitement cohabiter pour une longue durée avec le volume existant club QuatrePlus. Le bâtiment scolaire peut aussi être réalisé dans la foulée et continuer à être construit. Une fois l'investissement terminé, le second étage peut être réalisé avec la construction du parking souterrain et des deux bâtiments de logements.

**PLANE TERRE**  
 Le parking souterrain est compacté sur la partie Nord du site, sous les bâtiments de logements, ce qui permet de rendre possible la conservation du bâtiment existant protégé en Catégorie II, à réhabiliter les parties actives et réhabiliter le planis sur le site. Il est travaillé en deux phases afin de limiter au maximum les excavations et garantir l'impact de la terre et du paysage. Ce parking souterrain est construit sur une structure d'acier et de béton et est accessible par un escalier public.



**LE VILLAGE**  
 Les 14 logements pour seniors sont organisés dans 2 nouveaux bâtiments compacts et dans le bâtiment existant. Les typologies sont toutes multi-couloirs et toutes différentes, passant d'un volume à plusieurs étages d'habitat, à un étage de type maison connectée aux volumes et distribués de manière réfléchie dans le tissu existant. Cette organisation connecte aussi aux trois autres volumes du plateau. Une couronne permet l'accès à tous les logements. Cet espace est travaillé sur les zones de la ferme historique pour être en lien avec le patrimoine existant en fonction du choix et de la valeur du milieu de l'ouvrage. La phase 1 ou 2 ou 3 ou 4 ou 5 ou 6 ou 7 ou 8 ou 9 ou 10 ou 11 ou 12 ou 13 ou 14 ou 15 ou 16 ou 17 ou 18 ou 19 ou 20 ou 21 ou 22 ou 23 ou 24 ou 25 ou 26 ou 27 ou 28 ou 29 ou 30 ou 31 ou 32 ou 33 ou 34 ou 35 ou 36 ou 37 ou 38 ou 39 ou 40 ou 41 ou 42 ou 43 ou 44 ou 45 ou 46 ou 47 ou 48 ou 49 ou 50 ou 51 ou 52 ou 53 ou 54 ou 55 ou 56 ou 57 ou 58 ou 59 ou 60 ou 61 ou 62 ou 63 ou 64 ou 65 ou 66 ou 67 ou 68 ou 69 ou 70 ou 71 ou 72 ou 73 ou 74 ou 75 ou 76 ou 77 ou 78 ou 79 ou 80 ou 81 ou 82 ou 83 ou 84 ou 85 ou 86 ou 87 ou 88 ou 89 ou 90 ou 91 ou 92 ou 93 ou 94 ou 95 ou 96 ou 97 ou 98 ou 99 ou 100 ou 101 ou 102 ou 103 ou 104 ou 105 ou 106 ou 107 ou 108 ou 109 ou 110 ou 111 ou 112 ou 113 ou 114 ou 115 ou 116 ou 117 ou 118 ou 119 ou 120 ou 121 ou 122 ou 123 ou 124 ou 125 ou 126 ou 127 ou 128 ou 129 ou 130 ou 131 ou 132 ou 133 ou 134 ou 135 ou 136 ou 137 ou 138 ou 139 ou 140 ou 141 ou 142 ou 143 ou 144 ou 145 ou 146 ou 147 ou 148 ou 149 ou 150 ou 151 ou 152 ou 153 ou 154 ou 155 ou 156 ou 157 ou 158 ou 159 ou 160 ou 161 ou 162 ou 163 ou 164 ou 165 ou 166 ou 167 ou 168 ou 169 ou 170 ou 171 ou 172 ou 173 ou 174 ou 175 ou 176 ou 177 ou 178 ou 179 ou 180 ou 181 ou 182 ou 183 ou 184 ou 185 ou 186 ou 187 ou 188 ou 189 ou 190 ou 191 ou 192 ou 193 ou 194 ou 195 ou 196 ou 197 ou 198 ou 199 ou 200 ou 201 ou 202 ou 203 ou 204 ou 205 ou 206 ou 207 ou 208 ou 209 ou 210 ou 211 ou 212 ou 213 ou 214 ou 215 ou 216 ou 217 ou 218 ou 219 ou 220 ou 221 ou 222 ou 223 ou 224 ou 225 ou 226 ou 227 ou 228 ou 229 ou 230 ou 231 ou 232 ou 233 ou 234 ou 235 ou 236 ou 237 ou 238 ou 239 ou 240 ou 241 ou 242 ou 243 ou 244 ou 245 ou 246 ou 247 ou 248 ou 249 ou 250 ou 251 ou 252 ou 253 ou 254 ou 255 ou 256 ou 257 ou 258 ou 259 ou 260 ou 261 ou 262 ou 263 ou 264 ou 265 ou 266 ou 267 ou 268 ou 269 ou 270 ou 271 ou 272 ou 273 ou 274 ou 275 ou 276 ou 277 ou 278 ou 279 ou 280 ou 281 ou 282 ou 283 ou 284 ou 285 ou 286 ou 287 ou 288 ou 289 ou 290 ou 291 ou 292 ou 293 ou 294 ou 295 ou 296 ou 297 ou 298 ou 299 ou 300 ou 301 ou 302 ou 303 ou 304 ou 305 ou 306 ou 307 ou 308 ou 309 ou 310 ou 311 ou 312 ou 313 ou 314 ou 315 ou 316 ou 317 ou 318 ou 319 ou 320 ou 321 ou 322 ou 323 ou 324 ou 325 ou 326 ou 327 ou 328 ou 329 ou 330 ou 331 ou 332 ou 333 ou 334 ou 335 ou 336 ou 337 ou 338 ou 339 ou 340 ou 341 ou 342 ou 343 ou 344 ou 345 ou 346 ou 347 ou 348 ou 349 ou 350 ou 351 ou 352 ou 353 ou 354 ou 355 ou 356 ou 357 ou 358 ou 359 ou 360 ou 361 ou 362 ou 363 ou 364 ou 365 ou 366 ou 367 ou 368 ou 369 ou 370 ou 371 ou 372 ou 373 ou 374 ou 375 ou 376 ou 377 ou 378 ou 379 ou 380 ou 381 ou 382 ou 383 ou 384 ou 385 ou 386 ou 387 ou 388 ou 389 ou 390 ou 391 ou 392 ou 393 ou 394 ou 395 ou 396 ou 397 ou 398 ou 399 ou 400 ou 401 ou 402 ou 403 ou 404 ou 405 ou 406 ou 407 ou 408 ou 409 ou 410 ou 411 ou 412 ou 413 ou 414 ou 415 ou 416 ou 417 ou 418 ou 419 ou 420 ou 421 ou 422 ou 423 ou 424 ou 425 ou 426 ou 427 ou 428 ou 429 ou 430 ou 431 ou 432 ou 433 ou 434 ou 435 ou 436 ou 437 ou 438 ou 439 ou 440 ou 441 ou 442 ou 443 ou 444 ou 445 ou 446 ou 447 ou 448 ou 449 ou 450 ou 451 ou 452 ou 453 ou 454 ou 455 ou 456 ou 457 ou 458 ou 459 ou 460 ou 461 ou 462 ou 463 ou 464 ou 465 ou 466 ou 467 ou 468 ou 469 ou 470 ou 471 ou 472 ou 473 ou 474 ou 475 ou 476 ou 477 ou 478 ou 479 ou 480 ou 481 ou 482 ou 483 ou 484 ou 485 ou 486 ou 487 ou 488 ou 489 ou 490 ou 491 ou 492 ou 493 ou 494 ou 495 ou 496 ou 497 ou 498 ou 499 ou 500 ou 501 ou 502 ou 503 ou 504 ou 505 ou 506 ou 507 ou 508 ou 509 ou 510 ou 511 ou 512 ou 513 ou 514 ou 515 ou 516 ou 517 ou 518 ou 519 ou 520 ou 521 ou 522 ou 523 ou 524 ou 525 ou 526 ou 527 ou 528 ou 529 ou 530 ou 531 ou 532 ou 533 ou 534 ou 535 ou 536 ou 537 ou 538 ou 539 ou 540 ou 541 ou 542 ou 543 ou 544 ou 545 ou 546 ou 547 ou 548 ou 549 ou 550 ou 551 ou 552 ou 553 ou 554 ou 555 ou 556 ou 557 ou 558 ou 559 ou 560 ou 561 ou 562 ou 563 ou 564 ou 565 ou 566 ou 567 ou 568 ou 569 ou 570 ou 571 ou 572 ou 573 ou 574 ou 575 ou 576 ou 577 ou 578 ou 579 ou 580 ou 581 ou 582 ou 583 ou 584 ou 585 ou 586 ou 587 ou 588 ou 589 ou 590 ou 591 ou 592 ou 593 ou 594 ou 595 ou 596 ou 597 ou 598 ou 599 ou 600 ou 601 ou 602 ou 603 ou 604 ou 605 ou 606 ou 607 ou 608 ou 609 ou 610 ou 611 ou 612 ou 613 ou 614 ou 615 ou 616 ou 617 ou 618 ou 619 ou 620 ou 621 ou 622 ou 623 ou 624 ou 625 ou 626 ou 627 ou 628 ou 629 ou 630 ou 631 ou 632 ou 633 ou 634 ou 635 ou 636 ou 637 ou 638 ou 639 ou 640 ou 641 ou 642 ou 643 ou 644 ou 645 ou 646 ou 647 ou 648 ou 649 ou 650 ou 651 ou 652 ou 653 ou 654 ou 655 ou 656 ou 657 ou 658 ou 659 ou 660 ou 661 ou 662 ou 663 ou 664 ou 665 ou 666 ou 667 ou 668 ou 669 ou 670 ou 671 ou 672 ou 673 ou 674 ou 675 ou 676 ou 677 ou 678 ou 679 ou 680 ou 681 ou 682 ou 683 ou 684 ou 685 ou 686 ou 687 ou 688 ou 689 ou 690 ou 691 ou 692 ou 693 ou 694 ou 695 ou 696 ou 697 ou 698 ou 699 ou 700 ou 701 ou 702 ou 703 ou 704 ou 705 ou 706 ou 707 ou 708 ou 709 ou 710 ou 711 ou 712 ou 713 ou 714 ou 715 ou 716 ou 717 ou 718 ou 719 ou 720 ou 721 ou 722 ou 723 ou 724 ou 725 ou 726 ou 727 ou 728 ou 729 ou 730 ou 731 ou 732 ou 733 ou 734 ou 735 ou 736 ou 737 ou 738 ou 739 ou 740 ou 741 ou 742 ou 743 ou 744 ou 745 ou 746 ou 747 ou 748 ou 749 ou 750 ou 751 ou 752 ou 753 ou 754 ou 755 ou 756 ou 757 ou 758 ou 759 ou 760 ou 761 ou 762 ou 763 ou 764 ou 765 ou 766 ou 767 ou 768 ou 769 ou 770 ou 771 ou 772 ou 773 ou 774 ou 775 ou 776 ou 777 ou 778 ou 779 ou 780 ou 781 ou 782 ou 783 ou 784 ou 785 ou 786 ou 787 ou 788 ou 789 ou 790 ou 791 ou 792 ou 793 ou 794 ou 795 ou 796 ou 797 ou 798 ou 799 ou 800 ou 801 ou 802 ou 803 ou 804 ou 805 ou 806 ou 807 ou 808 ou 809 ou 810 ou 811 ou 812 ou 813 ou 814 ou 815 ou 816 ou 817 ou 818 ou 819 ou 820 ou 821 ou 822 ou 823 ou 824 ou 825 ou 826 ou 827 ou 828 ou 829 ou 830 ou 831 ou 832 ou 833 ou 834 ou 835 ou 836 ou 837 ou 838 ou 839 ou 840 ou 841 ou 842 ou 843 ou 844 ou 845 ou 846 ou 847 ou 848 ou 849 ou 850 ou 851 ou 852 ou 853 ou 854 ou 855 ou 856 ou 857 ou 858 ou 859 ou 860 ou 861 ou 862 ou 863 ou 864 ou 865 ou 866 ou 867 ou 868 ou 869 ou 870 ou 871 ou 872 ou 873 ou 874 ou 875 ou 876 ou 877 ou 878 ou 879 ou 880 ou 881 ou 882 ou 883 ou 884 ou 885 ou 886 ou 887 ou 888 ou 889 ou 890 ou 891 ou 892 ou 893 ou 894 ou 895 ou 896 ou 897 ou 898 ou 899 ou 900 ou 901 ou 902 ou 903 ou 904 ou 905 ou 906 ou 907 ou 908 ou 909 ou 910 ou 911 ou 912 ou 913 ou 914 ou 915 ou 916 ou 917 ou 918 ou 919 ou 920 ou 921 ou 922 ou 923 ou 924 ou 925 ou 926 ou 927 ou 928 ou 929 ou 930 ou 931 ou 932 ou 933 ou 934 ou 935 ou 936 ou 937 ou 938 ou 939 ou 940 ou 941 ou 942 ou 943 ou 944 ou 945 ou 946 ou 947 ou 948 ou 949 ou 950 ou 951 ou 952 ou 953 ou 954 ou 955 ou 956 ou 957 ou 958 ou 959 ou 960 ou 961 ou 962 ou 963 ou 964 ou 965 ou 966 ou 967 ou 968 ou 969 ou 970 ou 971 ou 972 ou 973 ou 974 ou 975 ou 976 ou 977 ou 978 ou 979 ou 980 ou 981 ou 982 ou 983 ou 984 ou 985 ou 986 ou 987 ou 988 ou 989 ou 990 ou 991 ou 992 ou 993 ou 994 ou 995 ou 996 ou 997 ou 998 ou 999 ou 1000.





**LA FERMETURE SCÉNARIQUE**  
L'implémentation d'une nouvelle école au centre du village construit du village de Cugy pose un défi architectural de grande envergure. Le programme et le cadre du Château de Cugy, monument historique d'importance régionale, renforce encore les enjeux associés à la mise en œuvre d'une nouvelle implantation scolaire. Nous avons choisi le parti de l'intégration volumétrique et stylistique. Plutôt que de marquer une rupture avec cette nouvelle implantation, nous avons cherché l'usage d'éléments architecturaux traditionnels.

Le programme de la nouvelle école se répartit sur deux niveaux et les corridors. Ainsi, le nouveau bâtiment a une hauteur de 2,20 mètres et se caractérise par des volumes sobres, sobres et sobres. Les salles de classes sont organisées autour d'un « plan en croix », soit centrées sur une cour, soit bordées d'une double circulation qui favorise l'échange naturel dans leur professeur. L'éclairage secondaire est assuré par des ouvertures filaires sur le pourtour d'un bandeau local adossé. Après du regard de l'architecture, nous nous sommes attachés à l'organisation spatiale du plan pour une grande qualité d'orientation pour les élèves, grâce au principe de visibilité constante sur les aires sportives. Cette disposition confère un caractère propre à chaque espace de circulation ou d'enseignement, qui en fait une véritable œuvre d'architecture.

2 salles d'enseignement, plus grandes et déclinées en façade et via deux générateurs lumineux, sont disséminées dans les corridors de la toiture du bâtiment. Elles permettent d'offrir un usage plus spécifique, comme salle de musique, de sciences ou de travaux manuels, en fonction des besoins. Chaque salle de classe a sa propre entrée et sa propre porte, avec une ouverture de base de travail qui enrichit l'expérience spatiale et l'usage pédagogique.

La circulation « en croix » répond aux besoins de visibilité et de « coins de travail » associés, tout en respectant les prescriptions normatives et la protection des vues d'habitation voisines. La sécurité des enfants est garantie sans nuire à la fluidité et à la qualité des espaces.

**EFFICACITÉ MÉTÉOROLOGIQUE**  
Le plan très venté de l'école, avec des pentes redoublées et la superposition des murs, permet d'atténuer les effets du vent. Les salles de classe sont protégées par une structure hors sol en bois. La dalle d'étage est réalisée en béton armé de type Ligier LFE. Sur des murs pleins en béton, nous avons prévu des ouvertures à double vitrage, avec des portails portés par des poteaux en bois traité. Les poteaux sont en bois traité, soit en propre, soit sur un façonné.

Pour les salles de classe, nous avons opté pour un accès parfaitement encadré au bâtiment et appuyé sur des poteaux en bois de construction massive.

Les salles d'enseignement, l'usage communautaire du hall et la valorisation d'une structure traditionnelle en bois, permettent d'offrir un cadre de développement durable et d'être constructeurs engagés à l'écologie et à la santé. L'orientation des courtes étant délicate, la solution de construction est finalement très naturelle.

La conception des parois de toiture et le traitement du bardage de la façade du bâtiment permettent de répondre aux contraintes liées aux aspects climatiques. L'usage de bois de qualité est privilégié, tout en étant une bonne protection des façades contre les intempéries extérieures. Pour les salles de classe, une ventilation naturelle est privilégiée avec des ouvertures à double vitrage. Les salles de classe, une ventilation naturelle est privilégiée avec des ouvertures à double vitrage. Les salles de classe, une ventilation naturelle est privilégiée avec des ouvertures à double vitrage.

**BIEN-ÊTRE**  
La conception du bâtiment associe l'usage de matériaux naturels architecturaux présents dans Cugy. Les salles de classe et les corridors sont réalisés en bois avec le grain du chêne ou du hêtre et la toiture de la ferme assure la longévité de la toiture. L'usage de la pierre et du bois, associés à la pierre de taille, assure une qualité architecturale et un confort d'usage. L'usage de matériaux naturels architecturaux présents dans Cugy.



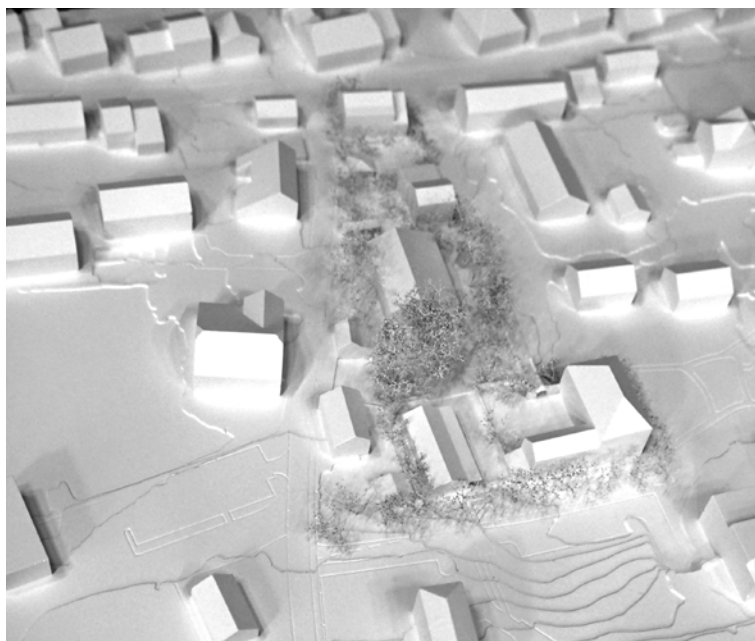
HOUSSE 1/100

Projet n°8  
**ROCADES**  
3<sup>ème</sup> rang - 3<sup>ème</sup> prix

**FAZ architectes**

Collaborateurs·trices :  
Véronique Favre  
Tanya Zein  
Vincent Gautier  
Emma Leroy Emerand  
Camille Rossillon  
Léna René-Worm  
Agathe Dautre  
Simon Durand

Ingénieur sécurité feu :  
Fire Safety



## Critique du projet n°8 "ROCADES"

Le projet "ROCADES" se distingue par une attitude sensible au lieu et modeste dans la manière d'envisager les nouvelles interventions. L'impression retranscrite par la maquette laisse apparaître des masses très compactes dégagant des vides, ils deviennent des espaces paysagés pour le village, l'école et les logements. Les aménagements extérieurs lient ainsi les différentes constructions existantes et futurs.

Dans l'objectif de préserver et valoriser le château, l'auteur du projet propose d'aménager le programme scolaire dans deux bâtiments d'échelles différentes. Deux nouvelles classes prennent place dans un pavillon orienté sur la cour du château, celui-ci requalifie avec précision les espaces extérieurs immédiats. Le volume principal occupe le centre du périmètre à proximité de la dépendance du vieux four. L'accès à l'école est identifiable par son porche d'entrée accessible depuis le côté château ainsi que par la ruelle historique. La composition entre les différents volumes est équilibrée et permet d'offrir une échelle d'espaces extérieurs appropriés à l'usage aussi bien scolaire que public.

Les logements et les activités commerciales sont organisés dans deux « maisons » profitant d'un jardin dégagé au sud. L'urbanisation projetée, visant à minimiser l'impact de l'intégration des interventions sur le site, se fonde sur l'analyse du bâti existant. Le corps d'habitation actuel est transformé et agrandi par une annexe côté nord. La deuxième maison se positionne à partir du soubassement historique de l'actuelle grange agricole. Le projet envisage la déconstruction de sa toiture afin de retrouver une nouvelle orientation avec un faîte parallèle à la Grand-Rue.

Par une réhabilitation de certains bâtiments existants et le réemploi de matériaux ou d'éléments provenant des déconstructions du site, le projet recherche activement des solutions pour réduire le bilan énergétique de l'opération. Ces choix conditionnent les trames structurelles des nouveaux bâtiments, la forme et l'expression architecturale deviennent également une conséquence de ces choix qui placent la question environnementale au cœur de la réflexion. Le jury relève la cohérence et la qualité des réflexions menées sur les différents thèmes traités, même si certaines propositions soulèvent des questions de faisabilité.

Par contre, l'architecture qui en découle ne convainc pas le jury, tant dans son expression générale que dans sa recherche d'identité très domestique. Trop commune, la nouvelle école n'est pas suffisamment qualitative dans son rapport avec le château, patrimoine remarquable. Si l'échelle des volumes proposés pour le programme scolaire est appréciée, le plan de l'école principale souffre d'un manque de dégagement dans les circulations. La position de l'escalier au centre du hall et l'espace à disposition des élèves sont insuffisants, compte tenu du nombre d'usagers par niveau. Pour les utilisateurs, il est également difficile d'admettre l'exploitation d'un pavillon comptant uniquement deux classes d'enseignements.

L'urbanisation présentée, pour le secteur entre l'école et la Grand-Rue, ne démontre pas un vrai potentiel de construction pour cet espace disponible en plein centre du village. Caractérisé par des gabarits trop faibles face au tissu villageois immédiat, l'exercice de la densité n'est pas atteint dans ce projet. Le type de logements projetés s'apparente davantage au domaine privé que du collectif / public.

Le concept paysager avec ses réflexions qualitatives sur le traitement et la nature des sols s'inscrit dans une perspective de durabilité. Toutefois, la volonté de végétaliser l'ensemble du site dans un tel environnement questionne le jury. Du reste, la présence du parking enterré sur une grande partie des surfaces affaiblit la proposition.

ROCADES



A l'échelle de l'arrêt de bus

Avec ses bâtiments, ses agrès récréatifs, ses grandes terrasses avec un style végétal et ses arbres, Coge est un village de la classe bourgeoise et présente une architecture moderne et innovante. La réhabilitation des bâtiments et des infrastructures de base s'inscrit dans le cadre de la rénovation du village de Coge-Roubaix.

Le village de Coge a gardé une architecture traditionnelle qui offre une atmosphère et un style de village authentique. Le tissu urbain de Coge se développe le long de la Grande Rue, en une structure de village qui, avec ses grandes terrasses, ses arbres et ses agrès récréatifs, offre un cadre de vie agréable et innovant. Les nouvelles constructions qui s'ajoutent à l'existant, tout en respectant le style traditionnel, créent ainsi des espaces de transition qui sont de véritables aubaines et lieux de rencontre.

L'urbanisation du centre du village dans le premier d'intervention et concerne toutes les échelles de la ville. Le projet Rocaes propose de réorganiser le tissu urbain existant et de créer un nouveau cadre de vie pour permettre de recréer un village vivant et innovant qui s'inscrit dans le cadre de la rénovation du village de Coge-Roubaix. Le projet Rocaes propose de réorganiser le tissu urbain existant et de créer un nouveau cadre de vie pour permettre de recréer un village vivant et innovant qui s'inscrit dans le cadre de la rénovation du village de Coge-Roubaix.

Le Château qui accueille les deux premières années d'école, le 101 et le 201, ainsi que le collège de la rue de la Chapelle, sont les bâtiments qui accueillent le plus grand nombre d'élèves. Le projet Rocaes propose de réorganiser le tissu urbain existant et de créer un nouveau cadre de vie pour permettre de recréer un village vivant et innovant qui s'inscrit dans le cadre de la rénovation du village de Coge-Roubaix.

Par son organisation spatiale, une échelle d'espaces appropriés et ses abords paysagers, le projet Rocaes facilite le mixe et favorise l'interaction entre les différents usages, favorise l'inclusion, le plaisir de l'école ainsi que le cadre de vie innovant et innovant. Le projet Rocaes propose de réorganiser le tissu urbain existant et de créer un nouveau cadre de vie pour permettre de recréer un village vivant et innovant qui s'inscrit dans le cadre de la rénovation du village de Coge-Roubaix.

CONCOURS D'ARCHITECTURE - EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET VALORISATION DU CENTRE VILLAGE



Plan de situation 1:500



Lieux publics dans le village

École autour du château

École autour du château



Coupe du village 1:500

ROCADES

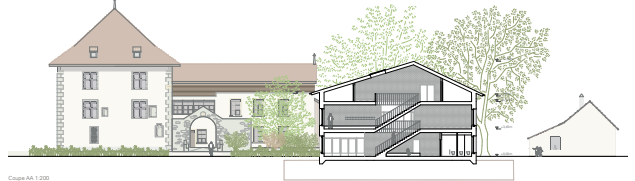


Terrain 1:200

CONCOURS D'ARCHITECTURE - EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET VALORISATION DU CENTRE VILLAGE



Coupe 1:200



Coupe AA 1:200



Coupe BB 1:200

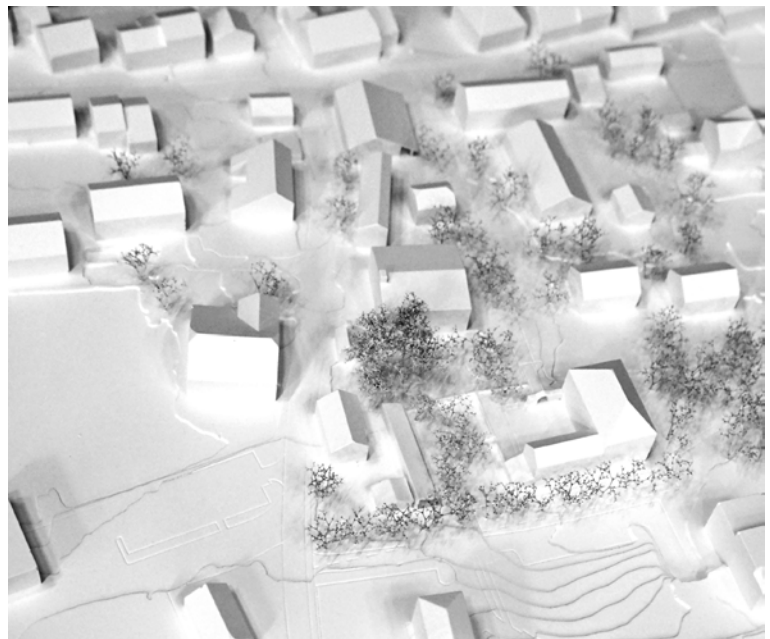


Projet n°3  
**SOUS LES ARBRES**  
4<sup>ème</sup> rang - 4<sup>ème</sup> prix

**Simon Durand architecte**  
**Fotakis Trevisan architectes**

Collaborateurs·trices :  
Simon Durand  
Alexandros Fotakis  
Matteo Trevisan

Architecte paysagiste :  
Interval Architectes Paysagistes



### **Critique du projet n°3 " SOUS LES ARBRES "**

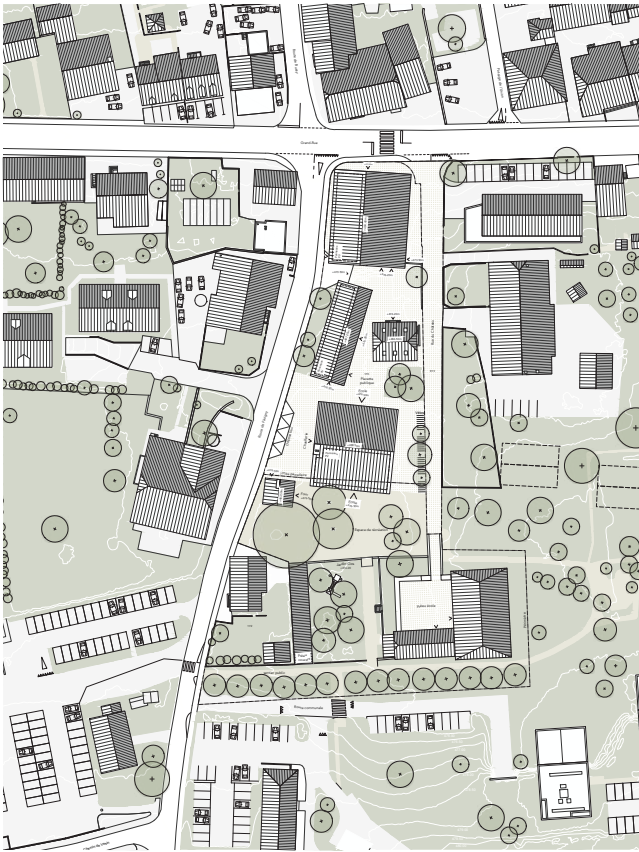
Le projet " SOUS LES ARBRES " se démarque par la volonté de maintenir le plus possible de bâtiments existants. Le four, la maison du début du XXe ainsi que la grange et son pignon sur la Grand-Rue sont conservés. En complément de la réaffectation de la grange, un volume de logement est également ajouté sur la route de Fétigny créant une diversité de logements.

Le programme scolaire quant à lui, se concrétise par l'ajout d'un bâtiment compact au centre de la parcelle. La nouvelle école, implantée à une distance respectable du château, dialogue avec celui-ci et le four. Ils créent une place dont les qualités sont proches des espaces existants.

L'installation d'un préau couvert vient fermer l'espace de la place de jeu formant ainsi un véritable jardin clos à l'ouest du château. Le projet propose un stationnement sous-terrain qui commence au nord, dès le mur pignon de la grange conservée, contournant la maison du début du XXe siècle, et terminant sous la nouvelle école.

Le jury apprécie l'idée d'exploiter le volume de la grange pour abriter des logements ; c'est la seule proposition qui tente l'exercice. Cependant, l'aménagement choisi à l'intérieur de ce volume permet d'accueillir que peu d'appartements et doit être complété inévitablement par un deuxième volume d'habitation. L'implantation de celui-ci rend la conservation de la maison d'habitation anecdotique. Les relations spatiales entre ces deux volumes sont très difficiles et met en évidence les limites du parti pris.

L'école est organisée sur trois niveaux et dispose les classes sur un plan rayonnant. La typologie de l'école, organisée " en moulin " est intéressante. Cependant, l'architecture des façades est très orientée, elle est constituée de deux murs pignons comportant peu d'ouvertures, en opposition aux deux façades vitrées. L'attitude semble formelle et peine à convaincre. La référence à l'architecture locale n'est pas évidente à démontrer et le caractère général de l'école dialogue difficilement avec le château.



Plan de situation  
1:500



## SOUS LES ARBRES

Le projet s'appuie sur une étude approfondie du site pour maximiser les caractéristiques existantes, les bâtiments actuels comme les arbres remarquables, en les adaptant au nouveau programme envisagé.

Tous objectifs clés ont orienté cette démarche :

- créer une école offrant des espaces de qualité tout en préservant le caractère existant du village
- concevoir un ensemble favorisant un fort sentiment de communauté
- répondre aux enjeux écologiques avec une approche raisonnée du contexte historique et paysager.

L'architecture adoptée s'inscrit l'écartant tout en intégrant de nouveaux éléments. Elle agit en harmonie avec son contexte en réinterprétant les éléments existants avec une vision d'adaptation plutôt que de transformation radicale. Réinterpréter le cadre de ce qui est nécessaire, quand il s'agit de transformer l'existant, ou de créer de nouveaux espaces de qualité et durables, en laissant l'espace pour les arbres remarquables qui ancreront par le site. Les nouveaux éléments s'intègrent aux anciens et une entra, permettant ainsi aux bâtiments anciens de se réinventer pour répondre aux exigences de la vie moderne.

Espace de récréation entre la nouvelle école, le Château et le Jardin Clos.

### 1. UNE ÉCOLE CENTRE DU VILLAGE

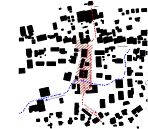
- La nouvelle école et la volume transformé du fort établissent un dialogue clair avec le château à la recherche de la création d'un ensemble.
- Un lieu fort caractéristique où la présence de la nouvelle école est la clé de voûte architecturale capable de servir la communauté et de créer un véritable espace public de qualité, grâce à un traitement de son différenciel et un usage polyvalent du plateau.
- Répondre à la rue du château comme un axe historique dédié à la mobilité douce, et concevoir la mémoire collective du lieu.
- Favoriser de grands arbres - existants et nouveaux - qui façonnent et couvrent l'espace et servent l'expérience de la création d'un ensemble.
- Préserver et renforcer le jardin clos du château avec de nouveaux usages.
- Installer un grand parvis couvert végétalisé par l'école et les habitants.
- Assurer la transparence des espaces extérieurs et intérieurs de l'école.
- Concevoir le stationnement sur le côté nord afin d'assurer la perméabilité de toute la zone autour de la cour de récréation.

### 2. FAIRE COMMUNAUTÉ

- La volonté d'encourager les échanges entre les habitants, les écoles et les villages, à partir du développement du projet, en cherchant à générer des usages différenciés et flexibles, permet d'adapter en fonction des besoins.
- Assurer la porosité du site avec le positionnement des nouveaux volumes et l'organisation des accès/chaussées, notamment de façade.
- Créer des espaces extérieurs qui favorisent les interactions entre tous, tout en garantissant l'intimité de chacun des appartements.
- Développer la rue de chaux de l'école comme un espace ouvert et vivant, connectant le cœur avec le plateau agricole au nord du nouveau bâtiment scolaire. L'expérience de la façade est travaillée pour la créer un caractère public, en dialogue direct avec le château.
- Renforcer le rôle de la rue à la fois comme outil pédagogique et comme lieu de rassemblement pour les habitants publics.
- Faire du Jardin Clos à l'Ouest du Château une véritable interface entre les anciens et les nouveaux, grâce à une vaste place ouverte, les nouveaux arbres et au jardin pédagogique.

### 3. UN PROJET POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Prendre appui d'une méthode combinée d'économie de moyen et de distribution des éléments autour de la construction, les principes clés effectués : environnement abordable de qualité, de durabilité et de résilience.
- Éviter toute démolition inutile en maximisant une solution de qualité qui explore les potentialités de ce qui existe déjà, bâtiments et arbres.
- Compacter, adapter des nouvelles constructions.
- Un système constructif mixte qui répond à un principe de rationalité sans sacrifier sur la performance énergétique, de la structure qui du à la position des éléments d'agencement, favorisant l'utilisation du bois dans ce qui est possible.
- Réutiliser les matériaux du chantier agricole démolit pour la construction du projet de l'école.
- Utiliser le fort potentiel énergétique des nouvelles toitures en installant des panneaux solaires qui couvrent une grande partie des besoins propres au projet.
- Protéger l'espace contre le phénomène d'îlot de chaleur.



### NOUVELLE CENTRALITÉ

Le projet d'école est positionné axial à l'axe principal de la rue de chaux de l'école, renforçant ainsi son rôle central et de nouveau centre village.



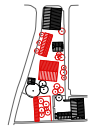
### RENFORCER LA VÉGÉTATION

- arbres existants
- arbres nouveaux
- espace de jardin
- arbre de jardin



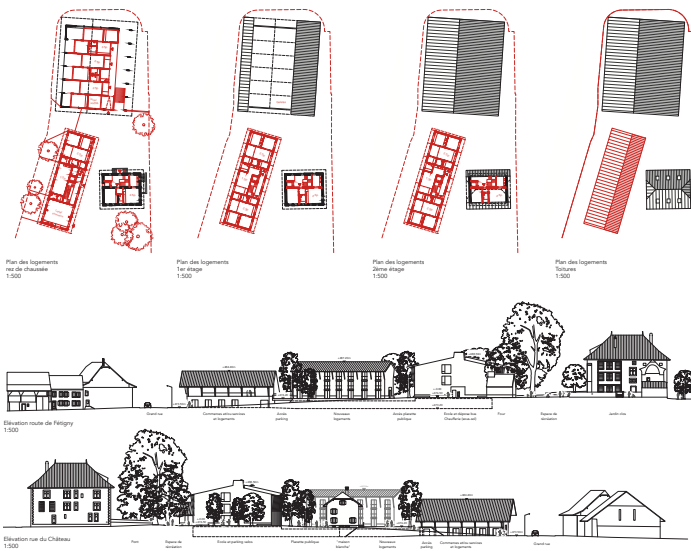
### UNE PERMÉABILITÉ MAXIMALE

- espace de jardin
- pavé perméable
- pavé naturel joint perméable
- espace couvert



### FAIRE GRÂCE À EXISTANT

Plutôt que de détruire les bâtiments et les arbres existants comme des contraintes, nous les considérons comme des atouts remarquables, en les intégrant dans le projet et en les combinant aux nouveaux éléments du projet.



Plan des logements  
rue de Fénelon  
1:500

Plan des logements  
rue de Fénelon  
1:500

Plan des logements  
rue de Fénelon  
1:500

Plan des logements  
rue de Fénelon  
1:500

Elevation rue de Fénelon  
1:500

Elevation rue du Château  
1:500

## Des logements variés, des espaces techniques dissimulés

### 14 LOGEMENTS VARIÉS

En exploitant les potentialités des bâtiments existants, et en les complétant par la construction d'un nouveau volume, le projet propose trois typologies de logements, qui offrent un cadre d'usage une variété dans l'offre, et s'adaptent à la possibilité d'un habitat mixte.

Les 3 volumes sont trois variantes de bâtiments monofamiliaux à 2 ou 3 étages qui respectent les morphologies historiques visibles notamment le long de la rue de Fénelon.

Total 14 logements.  
3 x 1 Sp 770 x 2 Sp 711 x 3 Sp

### CENTRALE DE CHAUFFE

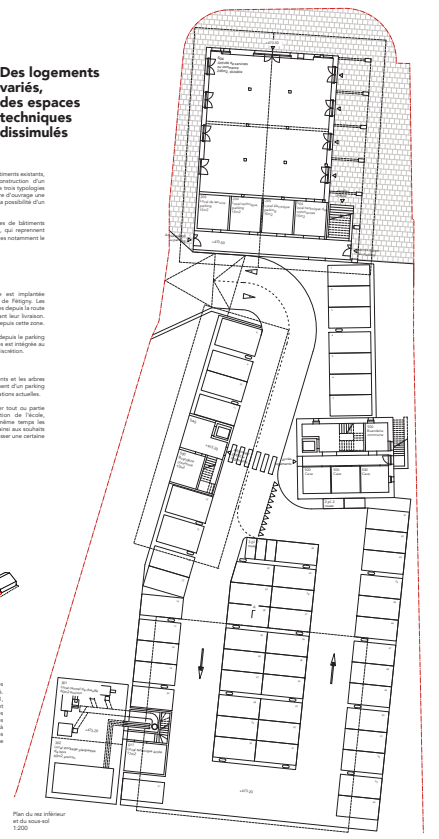
La nouvelle installation collective est implantée en sous-sol le long de la rue de Fénelon. Les équipements de base sont abrités dans le bâtiment de l'école dédié aux flux, facilitant leur livraison. Un escalier offre un accès public depuis cette zone.

La chaufferie est aussi accessible depuis le parking souterrain. La construction des formes est intégrée au bâtiment de l'école pour plus de discrétion.

### PHASAGE

Le choix de conserver les bâtiments et les arbres existants a favorisé le développement d'un parking compact qui s'adapte aux implantations actuelles.

Cela offre la possibilité de réaliser tout le programme de parking dès la construction de l'école, les obligations de démarrage en matière des nouveaux logements, simplifiant ainsi au maximum les étapes dans le programme de la phase de réalisation.



Plan du rez de chaussée  
et du sous-sol  
1:200



### GRANGE

En uniformisant le niveau de la dalle du rez de chaussée, la grange devient un bâtiment multifonctionnel qui accueille les 2 niveaux du terrain existant.

- le rez réinterprète l'accès des commerces / services / locaux techniques du parking.
- le rez supérieur accueille des logements.

En réaménageant une partie de la surface de l'école, les logements bénéficient de loges entrées couvertes non chauffées, des luminaires, couvertes sur l'extérieur.

La grange (et de l'école) apporte confortablement les habitants pour des usages communs, au parking, et au niveau supérieur.

### "MAISON BLANCHE"

Bâtiment protégé, il fait pleinement partie de l'histoire du lieu. À l'heure actuelle, il accueille 3 logements compacts, ouverts sur le jardin de l'école, Sud.

Le nouvel programme conserve les appartements à la fois au parking et à l'extérieur public, bien plus que ce qui est le cas.

Ce dispositif unique offre la possibilité d'installer un parti commun ou un service bibliothèque, association, accès à la place du logement au rez.

### NOUVEAU BÂTIMENT DE LOGEMENTS

Le long de la rue de Fénelon un nouveau bâtiment est construit. Trois bâtiments modernes, grâce aux jardins plantés en pleine terre qui le bordent.

En fait, ce bâtiment offre des appartements traversants les bâtiments à l'ouest, notamment les bâtiments de l'école, et l'ancien bâtiment de l'école, ouvert sur la place publique.

L'ensemble qui dessert directement le parking est celui qui est mis à disposition du public.

### DEUX DENSITÉS D'IMPLANTATIONS

Les bâtiments sont principalement situés sur le 89170, mais à un parking protégé. Cette disposition libère le parcelle 89171, ouvert vers un grand espace communautaire.

Le dimensionnement des densités de construction (89170) est ainsi en adéquation avec le programme de logement, simplifiant ainsi au maximum les étapes dans le programme de la phase de réalisation des besoins scolaires et communaires.



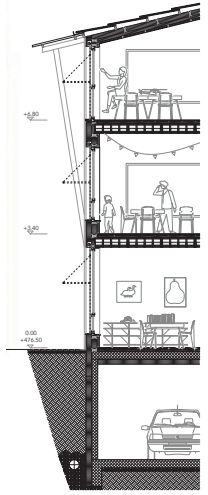
**Traverse constructive et façade 1:50**

**TOTAL:**  
 Titre isolé en aluminium  
 Epaisseur 27 mm - Hauteur 52 mm  
 Contre-vitrage 22 mm  
 Isolation de l'air et de la pluie 140 mm  
 Isolation des ponts thermiques 100 mm  
 Revêtement bois extérieur 10 mm

**ALU-BOIS-BOIS:**  
 Isolation centrale rigide sous dalle D60 120 mm  
 Dalle en bois avec 52 mm  
 Isolation périphérique 27 mm  
 Revêtement bois intérieur 10 mm

**ALU-BOIS-BOIS:**  
 Isolation centrale rigide sous dalle D60 120 mm  
 Dalle en bois avec 52 mm  
 Isolation périphérique 27 mm  
 Revêtement bois intérieur 10 mm

**MAÏS-COTON-BOIS:**  
 Côté intérieur 27 mm  
 Isolation de l'air et de la pluie 140 mm  
 Contre-vitrage sous vitrage 22 mm  
 Revêtement bois intérieur 10 mm



Le projet d'école privilégie une construction très compacte, caractérisée par un volume monolithique limitant les surfaces de façade. Tout en garantissant une grande luminosité intérieure, il s'agit d'une construction très économe en énergie, utilisant des concepts passifs en bois. Le soleil est intégré en façade pour répondre aux contraintes géométriques spécifiques de site tout en assurant la même économie de projet.

En même temps qu'il intègre certaines des caractéristiques formelles des constructions historiques du village - toiture très étagrée, large volume et assise bois, le système constructif de la nouvelle école n'en reste pas moins très contemporain.

Pour assurer une protection solaire efficace, des avant-toits et des vitres sont intégrés, tandis qu'en hiver, les appuis solaires passifs pourront être exploités. Les surfaces de toiture sont également orientées pour accueillir des panneaux solaires, également envisagés pour les logements.

L'aplanissement de terrain a permis de limiter les risques de surélévation excessive. De plus, la proximité de la centrale de chauffage offre une solution de chauffage économique et respectueuse de l'environnement pour le projet.

Le nouvel édifice scolaire est ainsi conçu pour répondre aux enjeux de Mobilisation Ménagée P' ou à des normes équivalentes.

**Compacité  
économie  
écologie**



**UNE STRUCTURE EFFICACE ET ECONOMIQUE**

La typologie de l'école permet d'adopter un système constructif dit « à ossature bois », favorisant ainsi l'utilisation du bois. Les deux niveaux de circulation et les locaux scolaires assurent le confort thermique de l'ensemble.

Il en résulte une structure économique et efficace, nécessitant peu de matériel.

**Une école flexible, ouverte et en lien avec son environnement**

Intégrée au site de site, le nouveau volume de l'école, proche d'un carrefour, accueille également les différents usages du territoire.

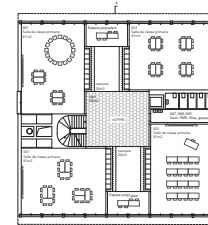
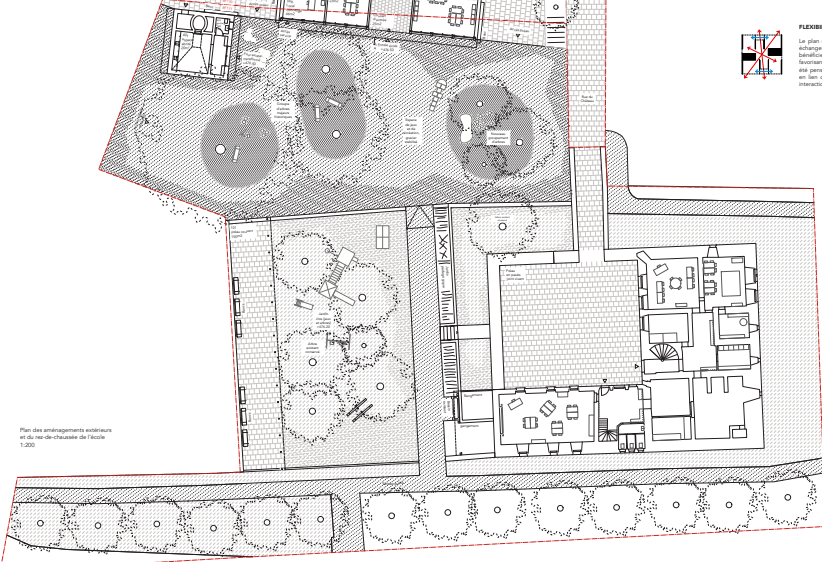
Au Nord se trouve une nouvelle place publique, plantée, animée par le local d'implémentation d'un petit commerce ou service.

À l'Est, le réaménagement des voies, offre une transition douce entre le cœur de circulation et le village.

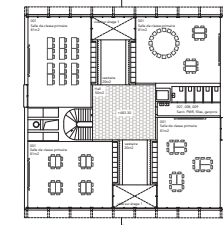
À l'Ouest, la liaison avec l'axe et l'axe à l'échelle sont à proximité de la route de l'école.

Enfin, le local, qui devient l'annexe de l'école, visible de loin et aménagé de façon à être le lieu de passage et de l'usage de l'école. La forme de sa toiture est réalisée de façon à ce qu'elle soit en lien avec le paysage et son organisation spatiale.

L'impasse au Sud, bien sûr, largement plantée et ponctuée par un espace collectif, scolaire et communal, son usage multiple et ses qualités visuelles.



Plan du 1er étage de l'école 1:300



Plan du 2ème étage de l'école 1:200

**FLEXIBILITE DES USAGES**

Le plan de l'école a été conçu pour encourager les échanges entre les salles de classe. Chaque espace bénéficie d'ouvertures vers plusieurs autres espaces, favorisant les liens et l'interaction. Les entrées ont été pensées pour encourager de petits groupes, en lien avec le hall central encourageant une interaction harmonieuse entre les différents espaces.



**UN ESPACE EXTERIEUR CLAIR**

Les façades des quatre éléments de l'école définissent distinctement le cœur de circulation, lequel est composé de trois sous-espaces agencés de façon et dans des réalisations différentes.



**UNE ECOLE OUVERTE**

Le ré-échantillon de la nouvelle école, étant travaillé, assure une liaison entre le cœur de circulation et le bâtiment public situé au nord.



Place publique, entre la nouvelle école, la "Maison Blanche" et les nouveaux logements

Projet n°1  
**noeud papillon**  
non classé

**Boegli Kramp Architekten**

Collaborateurs·trices :  
Adrian Kramp  
Mattias Boegli  
Elodie Rey





# noeud papillon

Concours d'architecture – Extension de l'école primaire et valorisation du centre village de Cugy

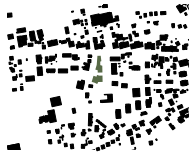


Le village de Cugy, imprégné de son caractère agricole, s'étend le long de la Grand-Rue, ornée de fermes, de granges et de bâtiments historiques. C'est un lieu où cohabitent harmonieusement l'architecture villageoise et les structures agricoles, offrant un charme et une qualité typique d'un village-rue.

En retrait de la Grand-Rue se dresse le Château de Cugy, faisant office de contrepoids aux fermes et granges avoisinantes. Sa silhouette imposante en maçonnerie, sa chaux blanche éclatante, et ses ouvertures ornées d'embrasures en font un élément distinct, souligné par son grand portique d'entrée. Suivant le même principe, la gare de Cugy, avec son silo, se trouve également en situation excentrique vis-à-vis de la Grand-Rue.

Le projet cherche à redonner une nouvelle vitalité et un caractère au centre du village tout en préservant et renforçant le rôle fondamental du Château dans la vie locale. Le projet s'ancre visuellement sur la Grand-Rue tout en se développant vers l'intérieur du tissu villageois, reliant ainsi la Grand-Rue au Château. Les nouveaux logements protégés et l'école s'intègrent dans cet ensemble de manières à valoriser le cheminement le long de la Rue du Château.

La disposition des nouveaux bâtiments offre une séquence d'espaces extérieurs en ordant des zones distinctes et fonctionnelles tout en respectant l'architecture et la typologie existante. L'école s'allège calmement le long des deux routes et développe entre-deux son entrée principale en face du château et du grand préau central. Le grand préau, prévu pour l'école mais ouvert au village, symbolise cette idée d'un espace partagé. Il s'agit d'assembler habilement les bâtiments existants et les nouvelles constructions pour compléter ce puzzle architectural, créant ainsi une identité au centre du village de Cugy.



Plan masse – 1:5000



Situation – 1:500



# noeud papillon

Concours d'architecture – Extension de l'école primaire et valorisation du centre village de Cugy

Le bâtiment de logement suit le relief du terrain, s'intégrant harmonieusement dans son environnement.

Des logements protégés sont organisés sur les deux étages supérieurs, tandis que le rez-de-chaussée abrite des espaces communs polyvalents, des commerces, des services de soins et des zones de rencontre, créant ainsi un tissu social dynamique. Le parking prend place sur deux demi-niveaux, profitant de la topographie du terrain pour répondre aux besoins des nouveaux résidents et des commerces à proximité.

## Phasage de construction

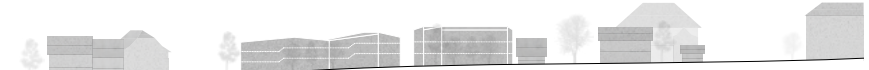
Le phasage de la construction est pensé de façon cohérente. La première phase concerne la construction de l'école et de la centrale de chauffe, tout en préservant les bâtiments existants. Cette approche permet de maintenir la fonctionnalité du site même pendant cette phase intermédiaire.

Ensuite, la seconde phase implique la démolition des bâtiments existants pour créer le parking souterrain, une opération menée pendant que l'école continue à fonctionner normalement.

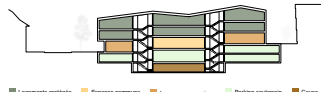
Enfin, la troisième phase est dédiée à la construction des logements protégés. Cette planification par étapes assure une transition en douceur tout en permettant la continuité des activités vitales pour la communauté. C'est une approche stratégique qui concilie les besoins actuels avec la vision à long terme du projet, assurant ainsi une évolution harmonieuse et fonctionnelle du site.



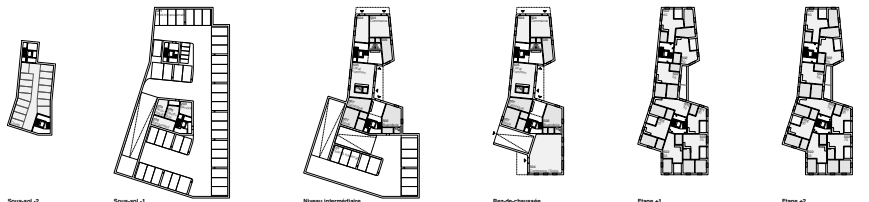
Façade Grand-Rue – 1:500



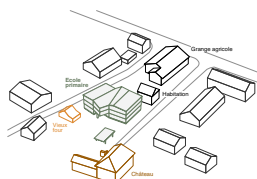
Façade Route de Féligny – 1:500



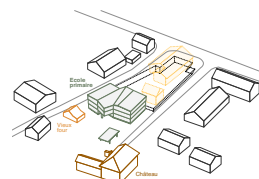
■ Logements protégés ■ Espace commun ■ Locaux commerciaux ■ Parking souterrain ■ Caves



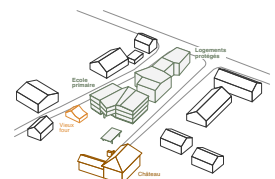
Bâtiment de logements – 1:500



Etape I – Construction de l'école primaire



Etape II – Phase de démolition et de fouille

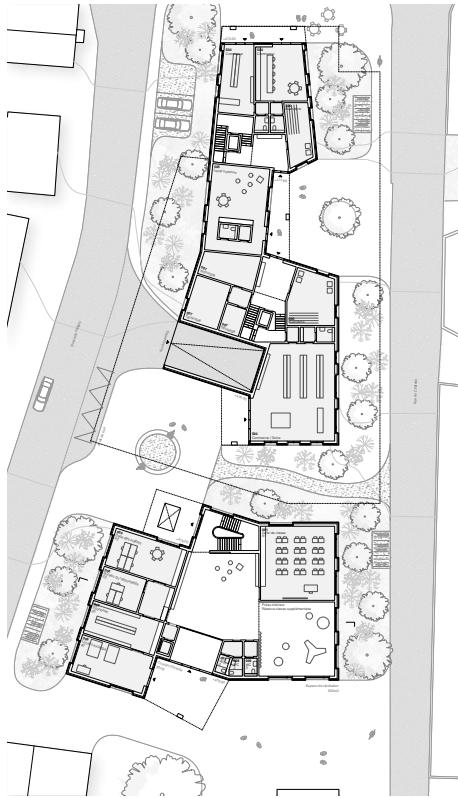


Etape III – Construction des logements protégés

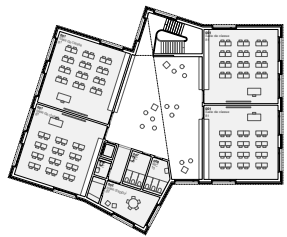


# noeud papillon

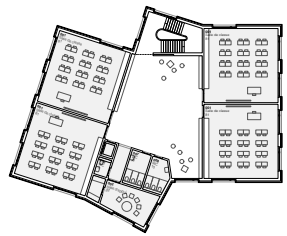
Concours d'architecture – Extension de l'école primaire et valorisation du centre village de Cugy



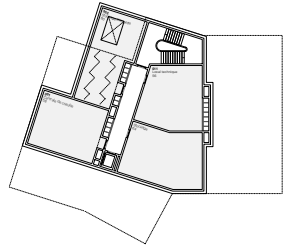
Rez-de-chaussée – 1:200



Etage 2 – 1:200



Etage 1 – 1:200



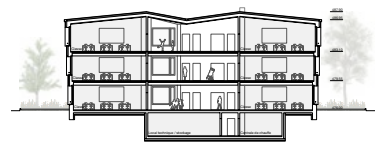
Sous-sol – 1:200



L'entrée couverte de l'école, située au rez-de-chaussée et répondant au portique du Château, accueille les enfants, les enseignants et les parents. Le rez-de-chaussée abrite une première salle de classe ainsi qu'un espace de jeu polyvalent sous forme de salle de classe réservée, en plus des locaux réservés aux enseignants et au concourge, offrant la possibilité d'un accès direct vers l'extérieur.

Les sous-sols sont destinés aux locaux techniques, aux espaces de stockage et au central de chauffe, avec une zone de livraison en dehors du périmètre scolaire. Un escalier escamotable libère l'espace central polyvalent, pensé pour diverses utilisations scolaires. Cet espace central offre naturellement des vues vers le Château et la Route de Féligny. Les deux étages supérieurs se composent chacun de quatre salles de classe et d'une salle de groupe. Le dernier étage, avec sa forme de toiture angulaire, crée un espace central résidentiel. Les salles de classe, toutes configurées de manière carrée, bénéficient d'une double orientation des fenêtres, offrant une variation de lumière et des perspectives attrayantes. Cette conception garantit une grande flexibilité dans leur utilisation et leur aménagement quotidien.

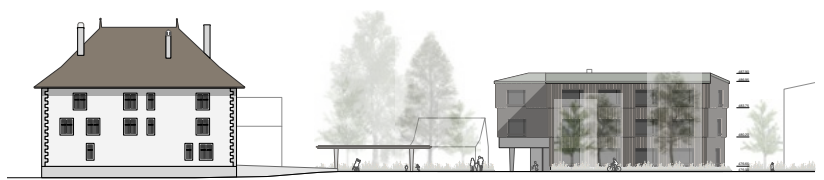
Les aménagements extérieurs comprennent quatre espaces principaux. Au nord, une terrasse à l'avant des nouveaux locaux commerciaux permet d'offrir un nouvel espace attractif le long de la Grand-Rue. Les logements profitent d'un accès plus privilégié le long de la Rue du Château au travers d'une petite cour qui se développe dans la morphologie du nouveau bâtiment. C'est aussi sur cette placette que s'oriente la sortie publique du parking souterrain. Du côté de la Route de Féligny, cet espace polyvalent permet de regrouper l'arrivée des bus, l'entrée du parking ou encore la livraison pour la centrale de chauffe également avec l'intégration d'un espace de sortie pour les résidents et pour le village. Le préau quart à lui sert de point central de rencontre, relié de manière intentionnelle aux bâtiments historiques du Château et du four, créant ainsi un lien social pour l'école et le village. Un couvert complète ce préau central, ostensiblement indépendante du Château et de la nouvelle école, tout en les connectant en faisant office de pivot.



Coupe transversale – 1:200

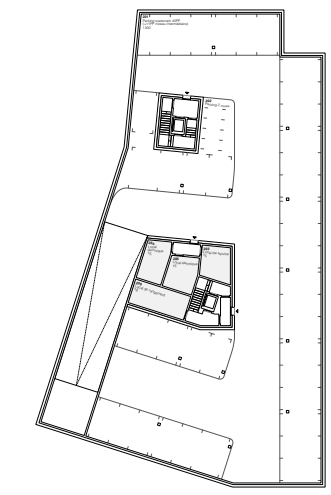
# noeud papillon

Concours d'architecture – Extension de l'école primaire et valorisation du centre village de Cugy

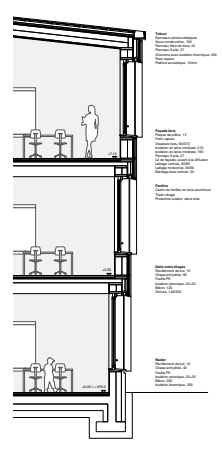


Façade est – 1:200

Façade sud – 1:200



Parking – 1:200



Traverse et extrait de façade – 1:50



La structure du bâtiment se compose d'un socle massif en béton, constitué dans le terrain, sur lequel reposent des étages réalisés en construction bois. La charpente en bois offre une régularité et une rigueur à l'ensemble, assurant stabilité et cohérence dans la conception.

Les planchers intermédiaires, constitués de dalles mixtes bois-béton, offrent de nombreux avantages, notamment en termes de résistance au feu, d'acoustique et de structure. La préfabrication, largement utilisée dans cette construction bois, garantit une efficacité et une rapidité de montage.

La toiture est équipée de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, exploitant ainsi l'énergie solaire pour couvrir une partie des besoins énergétiques du bâtiment.

L'aération naturelle est favorisée grâce à la présence d'ouvrants qui permettent la circulation de l'air frais dans le bâtiment. Cela contribue à maintenir un environnement intérieur sain et confortable. Au besoin, une ventilation contrôlée peut être prévue, organisée depuis le sous-sol et au travers de gaines verticales qui remontent le long des salles de classes.

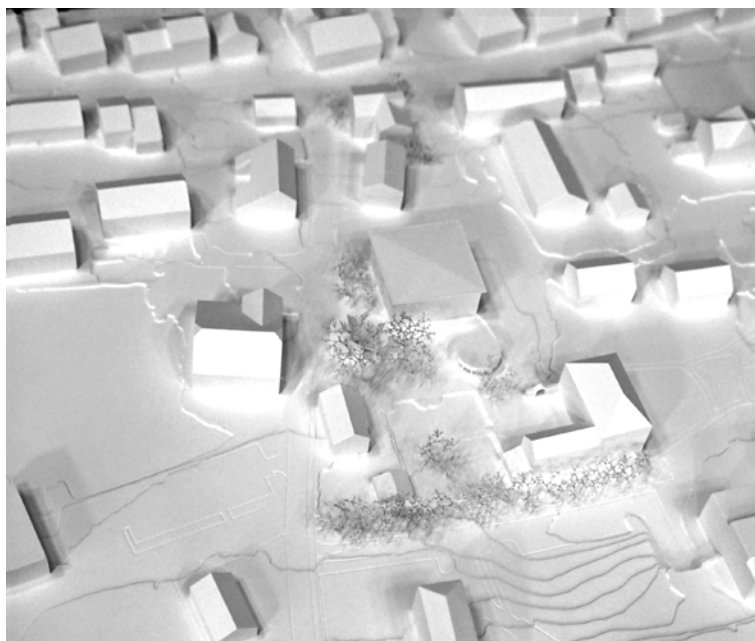
Quant à son expression, le bâtiment adopte une identité calme et apaisante, qui s'exprime par une façade structurée par étages. Cette façade se veut être comme une peau douce, la vision d'une robe en bois qui allège le volume dans sa perception grâce aux ombres fines et qui s'intègre harmonieusement dans son environnement, offrant une expression sereine et équilibrée.

Techniquement, les fins décalages par étages assurent la ventilation de la façade, servent de coupure en termes de protection incendie et offrent une protection naturelle aux extrémités des lattes.

Projet n°4  
**Château à cours.**  
non classé

**Rapin Saiz Architectes**

Collaborateurs·trices :  
Vincent Rapin  
Manon Barraud

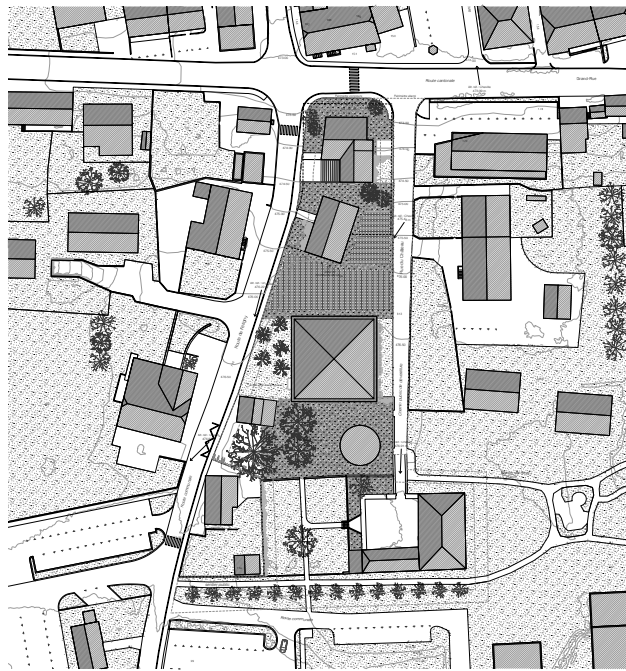




Concours d'architecture -  
Extension de l'école primaire et valorisation du centre village  
**Château à cours.**



Elevation Ouest, 1500

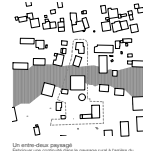


Plan de situation, 1500



Définition des espaces rue

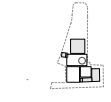
Accès



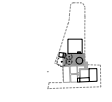
Le nouveau espace partagé



Un projet d'extension qui crée un espace partagé pour tous les usagers



Composition des cours du château



Un nouveau espace partagé



Vue depuis le Rue du Château

**Implantation**

Le projet pour l'extension de l'école primaire et la valorisation du centre du Village propose de dissocier les éléments des deux éléments du programme.

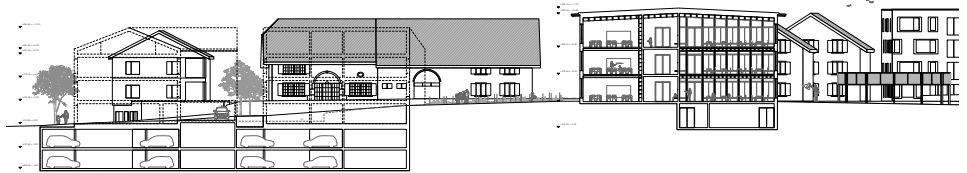
En effet, l'ensemble de logements et activités est composé de deux corps de bâtiments implantés de façon compacte à l'extrémité Nord du terrain. La tige de cet ensemble s'approche à la Grand-Rue par l'intermédiaire d'un espace d'accès - accolé en retrait de la chaussée - à la manière des formes que l'on retrouve le long de la rue. Sous les logements, un projet de parking souterrain répond à la demande de parking plus chargés. Ce dernier s'organise sur deux niveaux pour assurer un maximum de places ainsi qu'à des cycles et vélos réservés pour par ailleurs être abrités et la quantité de places venant à être redimensionnée.

La nouvelle école compose quart à elle avec le Château du Cuy et l'actuel four à pain, implantée dans la géométrie du château, elle en conserve son caractère. Les deux corps de l'école naît entre les deux bâtiments. La nouvelle cour de l'école s'organise dans le prolongement des parties résiduelles et accueille un grand terrain d'activités en plein de soleil. La four à pain, dont l'annexe est transformée en porche couvert, prend au dialogue de cette nouvelle cour et crée une période sociale et la place du village lors d'activités rassemblant la collectivité.

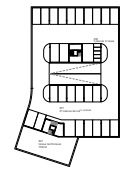
Ainsi, le projet de logement prolonge le tissu villageois le long de la Grand-Rue tandis que la nouvelle école, le château et les jardins forment un ensemble constituant un point de repère pour le village.

Pour permettre la réalisation d'un projet qualitatif, la grange agricole, le hangar et le préau actuel sont démolis. Cependant, leurs matériaux seront partiellement réutilisés pour la réalisation des nouveaux aménagements extérieurs.

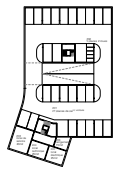
Concours d'architecture -  
Extension de l'école primaire et valorisation du centre village  
**Château à cours.**



Croquis implantation est, 1500



Plans parking n°2, 1500



Plans parking n°1, 1500



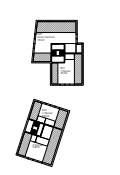
Plans n°3, 1500



Plans n°1, 1500



Plans n°2, 1500



Plans combles, 1500

**Organisation générale des logements**

Les logements s'insèrent au nord de la parcelle où se trouve actuellement la grange, démolie dans le cadre du projet. Les volumes s'alignent dans des bâtiments sont parallèles aux différentes voies comme demandé dans le cahier des charges.

**Flux et accès**

La position de l'école ne détermine pas un accès unique, quand bien même, l'adresse de l'école sera la rue du Château. Les accès peuvent alors arriver de toute part et notamment depuis l'arrêt de bus situé sur la route de Féligy. L'entrée principale s'effectue depuis un grand hall combles au Sud qui s'ouvre en direction du château.

Quant au projet de logement, l'espace entre le façade et la Grand-Rue au Nord constitue la cour d'entrée et l'accès aux activités situées au rez-de-chaussée. Cette espace sera plantée de quelques arbres et aménagée comme un espace villageois avec bancs et fontaine.

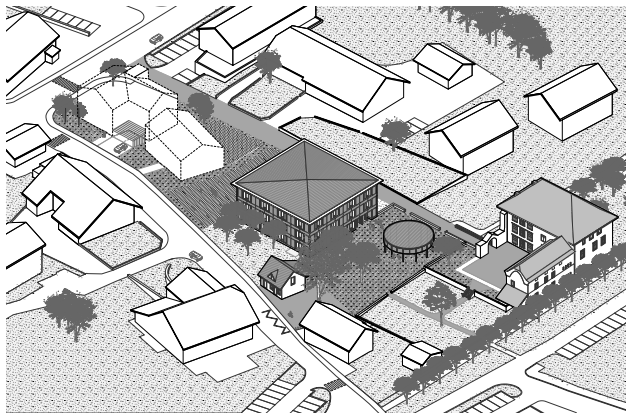
Les voitures accèdent au parking souterrain par la route de Féligy. La rampe d'accès sera intégrée au bâtiment, couverte d'une pergola dans son premier tronçon. Le parking sera accessible directement depuis les logements.

**Espaces extérieurs**

Les majestueuses platanes au Sud sont conservés et offrent une cour ombragée pendant la saison chaude.

Le parvis et les jardins du château ainsi que la nouvelle cour de l'école génèrent une succession d'espaces extérieurs qui viennent redéfinir et valoriser les contours du château. De même, la rue du château prend un nouveau visage et des arbres plantés depuis la Grand-Rue jusqu'au pont maçonné. Le travail des charbonniers et des jardins autour du château permet de retrouver un lien entre le bâtiment historique et le village.

Entre l'école et les logements, un verger et un potager sont plantés constituant un espace "d'entre deux passages". Ce lieu est pensé comme un espace de partage multi-générationnel ou pourront se côtoyer les seniors et les accordeurs.



Aérométrique, 1500

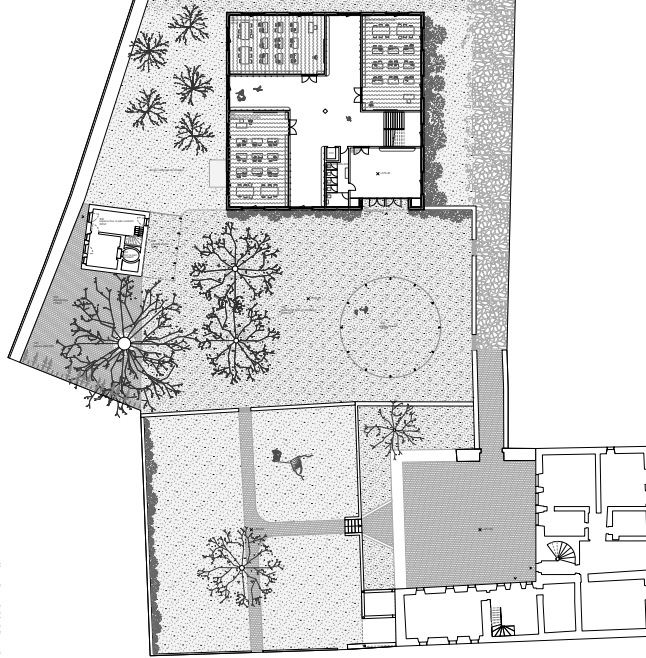


Vue depuis le rue de Féligy

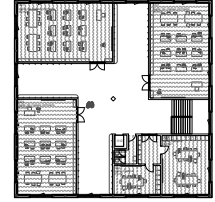
Concours d'architecture -  
Extension de l'école primaire et valorisation du centre village  
**Château à cours.**



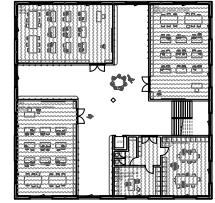
Elevation Nord, 1:500



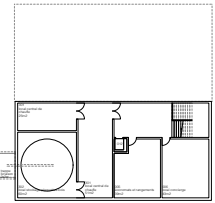
Plan ROC, 1:500



Plan n°2, 1:500



Plan n°1, 1:500



Plan sous-sol, 1:500

**Organisation générale de l'école - typologie**

A l'image des différentes formes et granges présentes à Crugy, l'école revêt une façade en bardage bois ainsi que l'intérieur et un accès en mezzanine. De toutes à quatre piers, les bâtiments sont à côté du château et de l'école de la gare au centre de Crugy.

Le programme est organisé sur trois niveaux et un sous-sol partiel comprenant les espaces de stockage et d'entreposage ainsi que le centre de chalets.

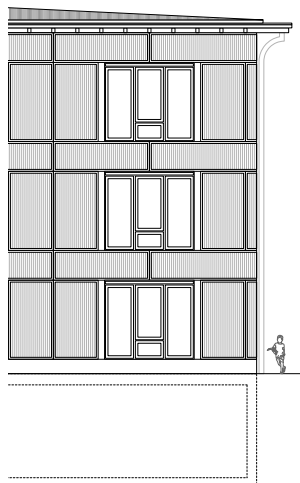
Chaque niveau s'organise autour d'espaces de circulation généraux avec de grandes ouvertures sur courilles. Ces derniers favorisent un éclairage et une ventilation naturels des espaces et offrent des vues de part et d'autre sur le village environnant. Les angles sont accentués par la géométrie des circulations accentuant la cage d'escalier et les vestiaires de chacune des classes. Au centre, l'espace devient un vestiaire des communs et d'entreposage réservés de nombreux usages.

Les 3 niveaux sont ainsi répartis trois par trois sur les différents niveaux. Elles bénéficient toutes d'une double orientation.

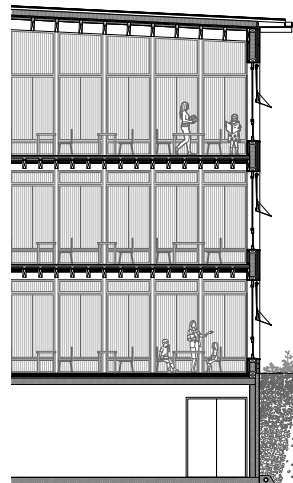
Concours d'architecture -  
Extension de l'école primaire et valorisation du centre village  
**Château à cours.**



Elevation Sud, 1:500



Tranche constructive, 1:500



**Tableau**

Construction (hors fondations)	100 m <sup>3</sup>
Structure (hors fondations)	100 m <sup>3</sup>
Façades (hors vitrages)	200 m <sup>2</sup>
Planchers (hors poteaux)	200 m <sup>2</sup>
Escaliers	100 m <sup>2</sup>
Menuiserie bois	100 m <sup>2</sup>

**Façade**

Façade (hors vitrages)	200 m <sup>2</sup>
Menuiserie bois	100 m <sup>2</sup>
Planchers (hors poteaux)	200 m <sup>2</sup>
Escaliers	100 m <sup>2</sup>
Menuiserie bois	100 m <sup>2</sup>

**Tableau**

Menuiserie bois	100 m <sup>2</sup>
Planchers (hors poteaux)	200 m <sup>2</sup>
Escaliers	100 m <sup>2</sup>
Menuiserie bois	100 m <sup>2</sup>

**Tableau**

Menuiserie bois	100 m <sup>2</sup>
Planchers (hors poteaux)	200 m <sup>2</sup>
Escaliers	100 m <sup>2</sup>
Menuiserie bois	100 m <sup>2</sup>

**Construction et atmosphère**

L'école adopte un volume simple et rationnel, un facteur de forme très compact qui permet d'optimiser une construction attribuée en termes de matériaux décarbonés, tout en assurant une isolation adéquate au point de vue de l'acoustique.

Le bâtiment est fondé sur un radier en béton armé, avec un sous-sol partiel. La structure et l'ossature des éléments de la construction des trois niveaux sont en béton armé et permettent aux espaces de circulation de répondre aux caractéristiques des volumes de l'édifice.

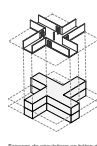
Les murs de séparation entre les classes et les circulations sont réalisés en béton de chaux ou en terre armée. Ces murs assurent le confort acoustique du bâtiment et permettent aux espaces de circulation de répondre aux caractéristiques des volumes de l'édifice.

Pour des questions de normes incendie, les dalles de ces espaces de circulation seront réalisées en béton sans charge ni revêtement. Celles des classes seront constituées de dalles mixte, bois/béton, de chaux, sans revêtement. Leur sol accueillant tous revêtements qui assurent un confort acoustique et une réponse aux exigences acoustiques. Un amortissement en terre de bois sera positionné entre solives pour assurer un confort acoustique dans les classes.

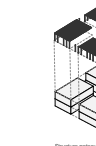
L'ensemble des éléments structurels, sont dotés à voir et à toucher, rythmant les espaces et offrant une atmosphère chaleureuse. Cela contribue à offrir les entrées à l'architecture par l'observation, par le rapport tactique à la matière et par l'expérimentation directe.

La toiture est recouverte de panneaux photovoltaïques.

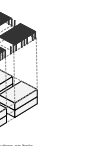
Pour limiter l'utilisation de matériaux préfabriqués, le projet propose de réaménager les déchets issus de la démolition de la grange agricole et de la maison. De fait, pour réaliser les dalles de béton, de la terre crue, les fragments des murs et des dalles en béton, les déchets seront réaménagés en brique avec une dalle sèche sur un lit de sable favorisant la porosité des sols. Les déchets seront quant à eux à sécher, les nouveaux murs qui protégeront les jardins du château et structurent le cœur de l'école.



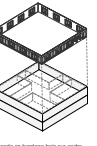
Structure en béton de chaux ou en terre armée



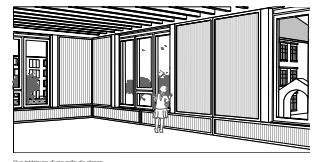
Structure plâtre - bois



Plancher en bardage bois sur cadre métallique



Toiture avec panneaux solaires



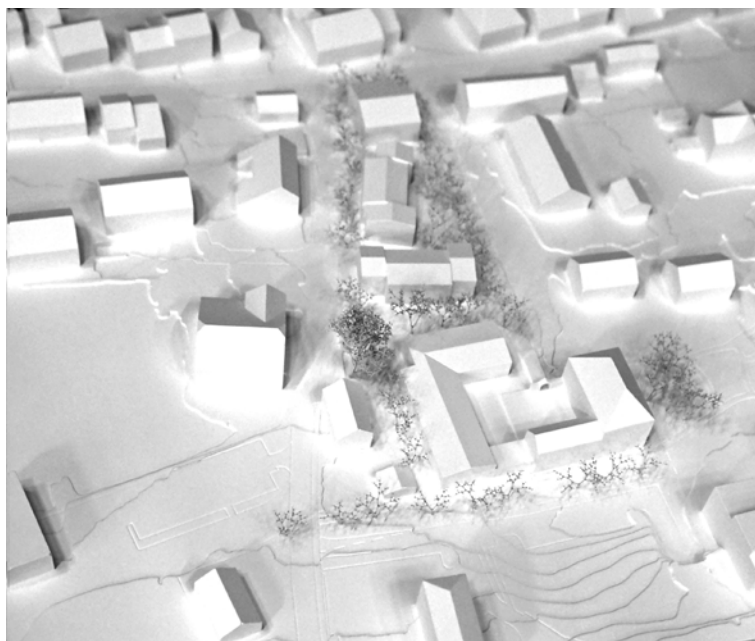
Vue intérieure d'une salle de classe

Projet n°6  
**YIN-YANG**  
non classé

**Esposito+Javet architectes**

Collaborateurs·trices :  
Giulia Bisciaio  
Nando Schmutz  
Gleb Kolesnikov  
Anne-Catherine Javet  
Alfonso Esposito

Architecte paysagiste :  
Jan Forster, Forster Paysage







Plan masse 1/500



Elevation Est 1/200



Elevation Ouest 1/200

**Situation générale**  
 Le site du concours a l'entrée de la Grand Rue traversant le village au nord jusqu'au Château de Cugy. Ce dernier accueille l'école primaire du Village, dans une ligne en forme d'équerre composée d'un corps principal de 3 niveaux et d'une aile basse plus haute de deux niveaux. Cette composition définit une cour ouverte qui valait autrefois l'ancien portail d'entrée qu'il s'agit de conserver et de mettre en valeur. Elle se prolonge à l'ouest par un jardin en léger contrebas fermé par une ancienne muraille. Le développement de l'école primaire devra mettre en valeur ce site exceptionnel et se faire ouvrir sur un éventuel prolongement du village, à proximité de la gare et à la croisée de plusieurs axes qui ont permis au village de prospérer.

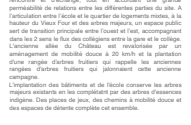
**Implémentation**  
 Le nouveau bâtiment scolaire développe une figure en forme d'équerre qui complète en la respectant celle du Château et de son aile basse, pour délimiter et fermer la cour et l'ancien verger du Château en dessinant une nouvelle unité et son ensemble. Le Vieux Four et les autres bâtiments sont maintenus. Le portail historique du Château devient l'entrée principale de ce nouveau complexe, renforçant son importance dans la composition d'ensemble. Les traces des murs d'enceinte qui l'entourait sont conservés et font office de socle pour la nouvelle construction de l'école et de son jardin. Les parties nouvelles se situent aux limites des parcelles du Château, tout en étant en continuité avec le corps principal de l'école. Des accès directs sont prévus de la rue de la Gare au bâtiment principal en relation avec la cour de la gare et la cour de la gare. Le couvert existant à l'abri du Château qui délimitait auparavant une cour est remplacé par un grand couvert d'un seul tenant qui ferme la cour au sud, permettant de conserver la forme existante ainsi qu'une liaison entre la cour et la route de Cluses au sud, en direction des nouveaux quartiers en développement.

**Possibilité**  
 L'implémentation proposée permet de décaler entre l'école et la Grand Rue au nord une vaste surface dédiée au développement de l'habitat collectif, en maintenant la possibilité d'extension de cette partie du site, dans le respect des gabarits actuels de 12,00 m. L'implémentation des volumes offre des lieux de rencontre et d'échange, tout en offrant une grande perméabilité de relations avec les différentes parties du site, en particulier au niveau du nord-est-ouest des bâtiments et du boulevard. L'implémentation des volumes offre des lieux de rencontre et d'échange, tout en accordant une grande perméabilité de relations entre les différentes parties du site. À l'articulation entre l'école et le quartier de logement résidentiel, la hauteur du Vieux Four offre une opportunité de créer un lien social et de favoriser l'interaction entre l'école et l'habitat, accompagnant ainsi le développement de ce quartier.

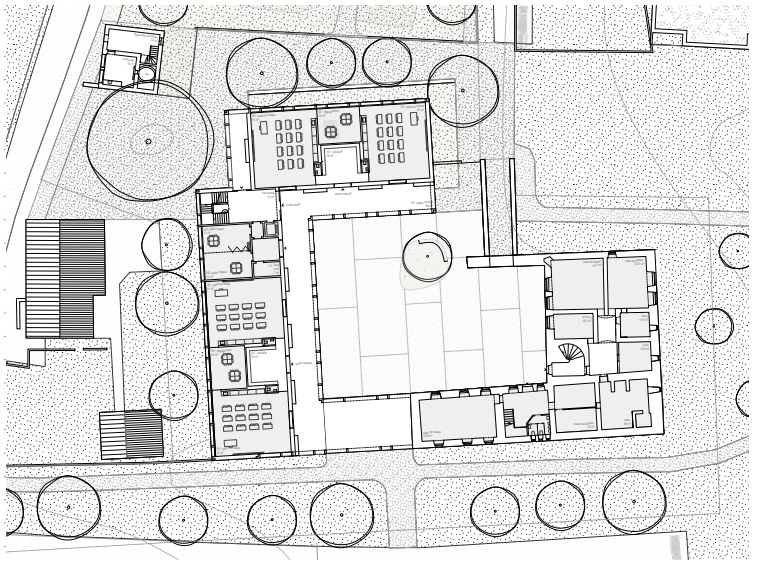
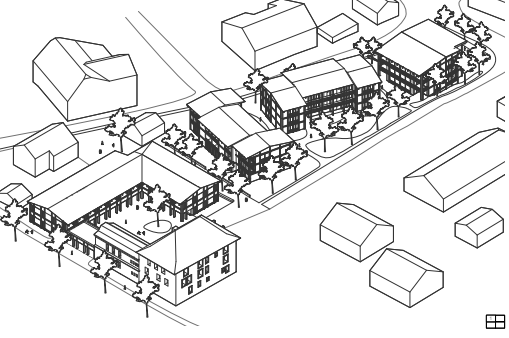
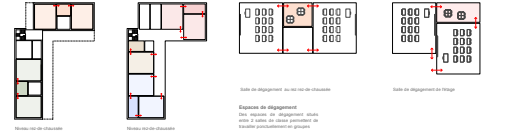
**Local de rencontre**  
 L'implémentation des volumes offre des lieux de rencontre et d'échange, tout en accordant une grande perméabilité de relations entre les différentes parties du site. À l'articulation entre l'école et le quartier de logement résidentiel, la hauteur du Vieux Four offre une opportunité de créer un lien social et de favoriser l'interaction entre l'école et l'habitat, accompagnant ainsi le développement de ce quartier.

**Possibilité**  
 L'implémentation proposée permet de décaler entre l'école et la Grand Rue au nord une vaste surface dédiée au développement de l'habitat collectif, en maintenant la possibilité d'extension de cette partie du site, dans le respect des gabarits actuels de 12,00 m. L'implémentation des volumes offre des lieux de rencontre et d'échange, tout en offrant une grande perméabilité de relations avec les différentes parties du site, en particulier au niveau du nord-est-ouest des bâtiments et du boulevard. L'implémentation des volumes offre des lieux de rencontre et d'échange, tout en accordant une grande perméabilité de relations entre les différentes parties du site. À l'articulation entre l'école et le quartier de logement résidentiel, la hauteur du Vieux Four offre une opportunité de créer un lien social et de favoriser l'interaction entre l'école et l'habitat, accompagnant ainsi le développement de ce quartier.

**Possibilité**  
 L'implémentation proposée permet de décaler entre l'école et la Grand Rue au nord une vaste surface dédiée au développement de l'habitat collectif, en maintenant la possibilité d'extension de cette partie du site, dans le respect des gabarits actuels de 12,00 m. L'implémentation des volumes offre des lieux de rencontre et d'échange, tout en offrant une grande perméabilité de relations avec les différentes parties du site, en particulier au niveau du nord-est-ouest des bâtiments et du boulevard. L'implémentation des volumes offre des lieux de rencontre et d'échange, tout en accordant une grande perméabilité de relations entre les différentes parties du site. À l'articulation entre l'école et le quartier de logement résidentiel, la hauteur du Vieux Four offre une opportunité de créer un lien social et de favoriser l'interaction entre l'école et l'habitat, accompagnant ainsi le développement de ce quartier.



Programme	12	20	22	actuel	total
habitat	100%	100%	100%	100%	100%
école	0%	0%	0%	0%	0%
commerce	0%	0%	0%	0%	0%
services	0%	0%	0%	0%	0%

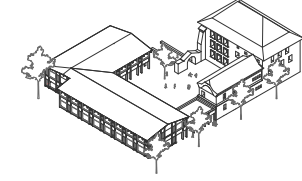
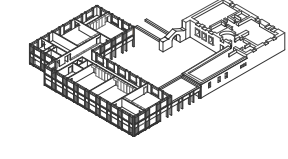
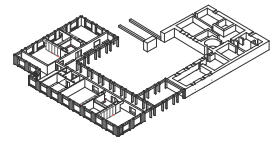


Plan nord-sud 1/200

**Organisation de l'école**  
 L'édifice se développe sur 3 niveaux, dans le respect des gabarits et des distances à respecter vis-à-vis du Château. Les locaux de la cour de récréation sont organisés en respectant la cour de récréation et le jardin. Ce dernier distribue le hall d'entrée des salles de classe de l'école et les entrées secondaires des 2 unités de classes respectives par plan autour d'espaces de distribution permettant le déplacement des classes. Les salles de classe de cet étage bénéficient également d'espaces de rencontre, côté cour et côté jardin. Le hall d'entrée de l'école jouit d'un accès secondaire qui le met en relation avec le Vieux Four et la partie nord du site.

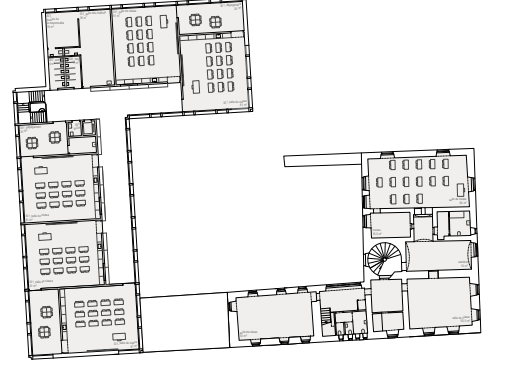
La surface de parking est répartie à l'échelle de la distribution des salles de classe et des autres parties du programme (salle des maîtres, bureaux des responsables). Le rétrocage des salles des classes de cet étage permet d'organiser des espaces de rangement facilitant leur déplacement, tout en étant directement reliés aux zones de jeu. Les circulations de distribution sont généralement dimensionnées de façon à assurer une fluidité dans les déplacements. À cet égard, les salles de classe bénéficient d'une double circulation, côté cour et côté jardin, soit directement en façade, soit au travers d'ouvertures dans le mur de façade orientées vers le jardin ou la cour.

L'organisation générale est axée sur l'axe principal, simple et directe, qui offre une grande perméabilité de relations et une grande visibilité. Les surfaces supplémentaires qui enrichissent la qualité des espaces d'enseignement. Les espaces mis en place sont le plus près de la lumière et à la ventilation naturelle, dans les volumes à respecter en façade.



Plan Nord-Château 1/200

Assiette des 2 étages au Nord



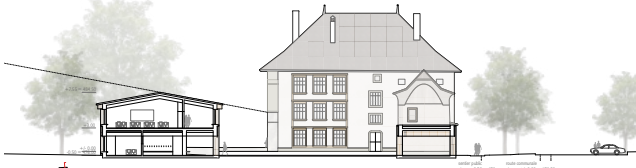
Plan page 1/200



Coupe A-B 1/200



Coupe B-B 1/200



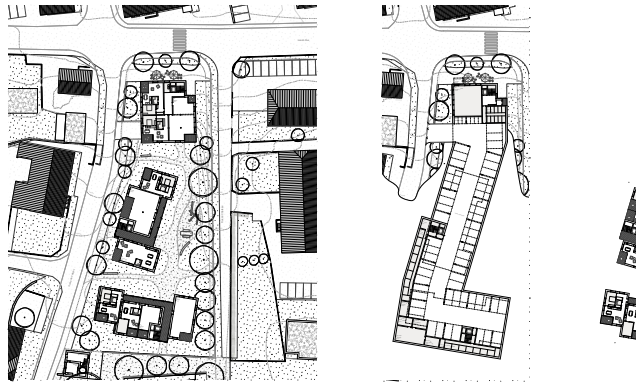
Coupe C-C 1/200



Facade sud 1/200



Facade est 1/200



Plan masse 1/500

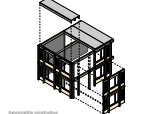
**Concept structurel - matérialisation**

L'école est réalisée sur la base d'une trame constructive modulaire, permettant le recours à une construction préfabriquée en bois, rationalisée et simple. Ce mode de faire réduit les temps de montage et d'assemblage sur le chantier, tout en assurant une haute qualité de fabrication. Les différents composants constructifs en bois sont réalisés en atelier, sur une trame modulaire d'entreaxe 1,42 m, et transportés sur le chantier sous forme pré-assemblés.

Un complexe phonique prend place au plafond entre les toitures afin d'assurer une bonne acoustique dans les locaux tout en préservant un aspect chaleureux. La toiture est constituée d'un panneau 2,10 m x 2,10 m et d'un assemblage phonique qui sépare et dispose un panneau de particules (OSB) servant de coffrage pour la dalle en béton. Les éléments de structure sont tous finis au chantier et la réalisation de la dalle s'effectue dans un temps très bref.

Choisit un écho aux alignements de toitures au sud du domaine, le passage entre le centre de Cugy et le Château se propose dimensionné comme une promenade piétonne. L'interface Choisy avec les nouvelles constructions est bordée d'un alignement d'arbres, créant à la fois un cadre et un journalement dans l'espace historique du Château et de ses abords.

L'interface Est de la rue du Château marquant quant à elle son caractère visuel, incluant les regards et le passage en direction de l'espace public jouxtant l'école primaire.



Section verticale 1/200

**Concept paysager**  
**Une trame aux vergers**  
 Dans le cadre du développement du nouveau quartier, une attention particulière est accordée aux qualités de caractère existantes, à leur conservation et à la cohérence territoriale basée avec l'environnement paysager proche.

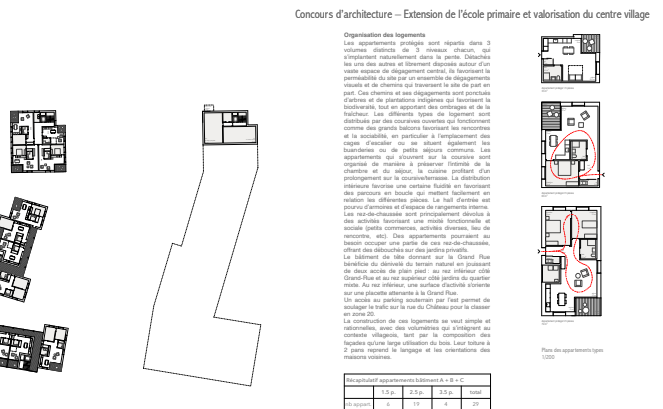
Les nouvelles bâtisses de logements et école sont implantées en respectant un écho de la trame existante, participant à leur intégration locale et à la perception de la continuité de l'espace public de la rue de Fatiguy et de la rue du Château.

Les nouvelles bâtisses de logements et école sont implantées en respectant un écho de la trame existante, participant à leur intégration locale et à la perception de la continuité de l'espace public de la rue de Fatiguy et de la rue du Château.

**Promenade vers le Château**  
 Promenade des dimensions liées au réaménagement du centre de Cugy, le Parc du Château se situe sur une zone de rencontre au tracé linéaire à 200m/s. Ce changement de régime de tracé participe à apaiser et sécuriser le parcours pour les mobilités douces et en particulier pour les élèves.



Coupe longitudinale 1/200



Plan masse 2/500

**Organisation des logements**

Les appartements privilégiés sont répartis dans 3 volumes distincts de 3 niveaux chacun, qui s'implémentent respectivement dans la partie. Délaissant les axes de circulation et d'entrée, ils offrent un vaste espace de déplacement central, de favoriser la convivialité de la rue par un ensemble de déplacements fluides et de favoriser du mouvement de la rue de part et d'autre. Ces cheminements et ses déplacements sont particulièrement favorisés par des courants couverts qui favorisent la mobilité, en particulier à l'arrêt des enfants et de la famille. Les différents types de logements sont distribués par des courants couverts qui favorisent la mobilité, en particulier à l'arrêt des enfants et de la famille. Les différents types de logements sont distribués par des courants couverts qui favorisent la mobilité, en particulier à l'arrêt des enfants et de la famille.

Le bâtiment de la rue Choisy est un bâtiment à usage d'habitat collectif. Les appartements sont répartis sur un ensemble de déplacements fluides et de favoriser du mouvement de la rue de part et d'autre. Ces cheminements et ses déplacements sont particulièrement favorisés par des courants couverts qui favorisent la mobilité, en particulier à l'arrêt des enfants et de la famille.

Le bâtiment de la rue Choisy est un bâtiment à usage d'habitat collectif. Les appartements sont répartis sur un ensemble de déplacements fluides et de favoriser du mouvement de la rue de part et d'autre. Ces cheminements et ses déplacements sont particulièrement favorisés par des courants couverts qui favorisent la mobilité, en particulier à l'arrêt des enfants et de la famille.

Le bâtiment de la rue Choisy est un bâtiment à usage d'habitat collectif. Les appartements sont répartis sur un ensemble de déplacements fluides et de favoriser du mouvement de la rue de part et d'autre. Ces cheminements et ses déplacements sont particulièrement favorisés par des courants couverts qui favorisent la mobilité, en particulier à l'arrêt des enfants et de la famille.



Section verticale 1/200

Récapitulatif appartements bâtiment A, B & C				
	1,5 p.	2,5 p.	3,5 p.	Total
Nombre	10	10	10	30
Proportion	33,3%	33,3%	33,3%	100%

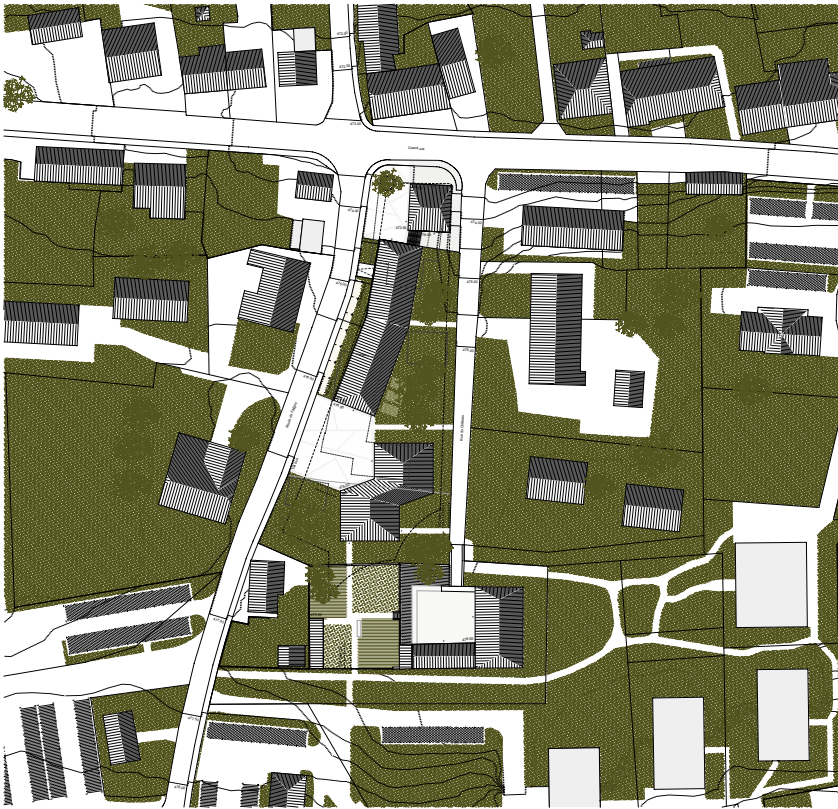
Projet n°7  
**OSCAR**  
non classé

**Chablais Fischer Architectes**  
**Atelier MARCH**

Collaborateurs·trices :  
Olivier Chablais  
Olivier Fischer  
Juan Madrinan  
François Dullon  
Mathias Gommier  
Vincent Huehn  
Léa Paidoussis







Cité du Château  
Détail 1/2000

Le projet est constitué à notre Éclair du Lieu et nous incite à identifier le contexte au sans large du terme. L'intervention fait référence au caractère historiquement rural des lieux et est dotée par son implantation une lecture fine du tissu villageois. Elle réorganise le programme dans trois édifices distincts, chaque volume recouvrant une fonction spécifique du cahier des charges. Les bâtiments qualifiés par leur morphologie, une succession d'espaces publics ayant des caractères et des usages distincts. Des volumétries simples, un langage architectural sobre avec des matériaux traditionnels participent ainsi à une bonne insertion du projet dans le village.

Dans une recherche d'équilibre, la composition architecturale dispose au Nord du site un bâtiment compact de quatre niveaux. Il abrite des fonctions commerciales et tertiaires dans l'alignement de la Grand-rue. À l'Ouest, suivant l'inflexion de la rue de Féligy, s'implante un bâtiment linéaire et articulé accueillant les logements, le four à pain, les espaces communs, un espace commercial et la parking en sous-sol.

Ces deux volumes, en relation avec la déclivité naturelle du terrain, possèdent deux niveaux de différence à l'exception public. Ils définissent à l'angle de la rue de Féligy et de la Grand-rue un parvis bordé de commerces et ponctué par un arbre majestueux. Cette esplanade est reliée à la rue du Château et à un jardin public à l'Est, par un escalier courbe entre les bâtiments. Ce nouvel espace vert, extensif et largement ouvert, reçoit des regards depuis en pleine terre. Il établit une relation forte avec les logements et constitue un véritable lot de fraîcheur pendant la période estivale. Il fait le lien avec les jardins du voisinage pavillonnaire et intègre un jardin thématique de mobilier afin de favoriser les rencontres.

Le bâtiment des logements très parti de la partie naturelle du lieu en établissant un gabarit différencié entre le bâtiment commercial au Nord du site et la nouvelle école. Le plan des logements, distribués par une courbe tempérée, articulé dans la profondeur un espace de jeu en balustrade qui optimise les perspectives intérieures. La salle commune et le four à pain sont disposés de manière à bénéficier d'une relation directe avec la nouvelle place publique, réalisée sur la dalle du parking. Ce nouvel espace minimal met en scène le plateau acoustique et constitue un nouveau centre de gravité pour le village. Il devient le parvis d'entrée de la nouvelle école et peut accueillir des manifestations villageoises et recevoir les four à pain.

Le nouveau bâtiment scolaire cherche quant à lui à établir des connexions avec son environnement proche. Il reprend les orientations du jardin clos et du château afin d'ouvrir la perspective depuis la rue du Château sur le log historique. Son articulation en plan participe à la définition de la nouvelle place et du jardin tout en prenant de la distance par rapport à la cour du château. Cette stratégie se veut sensible à l'échelle du lieu en proposant une métaphore de façades exposées au regard en relation avec le bâti existant.

Le programme de l'école s'organise sur trois niveaux et un sous-sol partiel. Les étages offrent par niveau, quatre salles d'enseignement multinationales, une salle d'appui et un noyau technique. Ces espaces sont distribués par un générique hall offrant des perspectives sur le château et le village à plus large échelle. Le rez-de-chaussée est accessible depuis la nouvelle place à travers un large couvert. Un banc, est aménagé afin que les parents puissent observer leurs enfants à l'école. Au Sud, se développe un large parvis couvert mis en relation avec le jardin clos.

Cet espace vert constitue un cadre naturel idyllique à valoriser en relation avec le cœur du château. Délimité par des murs d'enceinte historique, soigneusement traités et de végétation, il met en relation les deux établissements scolaires. Ce lieu à part entière est à considérer comme une place à ciel ouvert, accueillante, vivante, agréablement de plantations évolutives, de mobilier, d'un couvert et d'une fontaine. En dehors des activités scolaires, il favorise les activités, les passages, les rencontres et les échanges.

Le nouveau complexe scolaire de Cogy s'inscrit dans une démarche de qualité depuis le Grand-rue jusqu'au château. Les réflexions urbanistiques, architecturales et paysagères établissent des rapports cohérents à toutes les échelles tout en anticipant la réalisation par étapes.

D'une manière générale, les choix proposés visent la simplicité, la cohérence et la pérennité des édifices. La nouvelle école fait la part belle à l'utilisation de bois local pour la structure. Un pavement minimal enduit protège cette dernière et établit un dialogue direct avec le château et les constructions environnantes. Les matériaux naturels utilisés sont garantis d'une économie de moyens et d'une diminution des coûts de construction. La valorisation des déchets participe à la stratégie éco-construite du projet. Des planches minces sont utilisées en revêtement les porches. Le principe constructif d'usage offre un renforcement des locaux et limite les coûts des traitements des ponts thermiques. Les menuiseries extérieures sont en bois-mittel munies de vitrages isolants. Des protections solaires extérieures résistantes au vent, offrent les aspects de lumière naturelle. L'intégrité des balcons respecte des matériaux traditionnels en relation avec leur pente. L'acoustique est intégrée au traitement des structures afin d'offrir un cadre harmonieux aux utilisateurs.



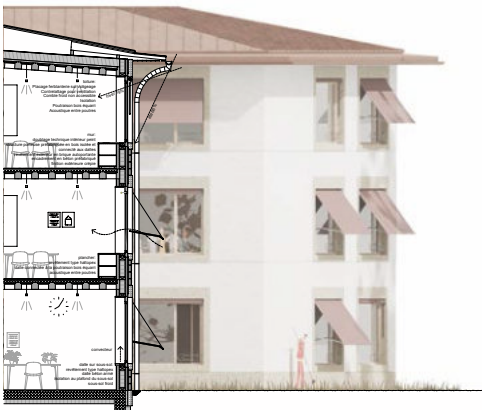
les logements

les entrées

Vue du Château 1920 - 1930



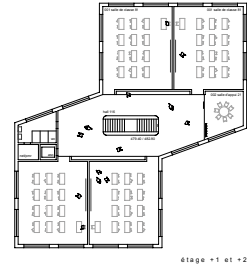
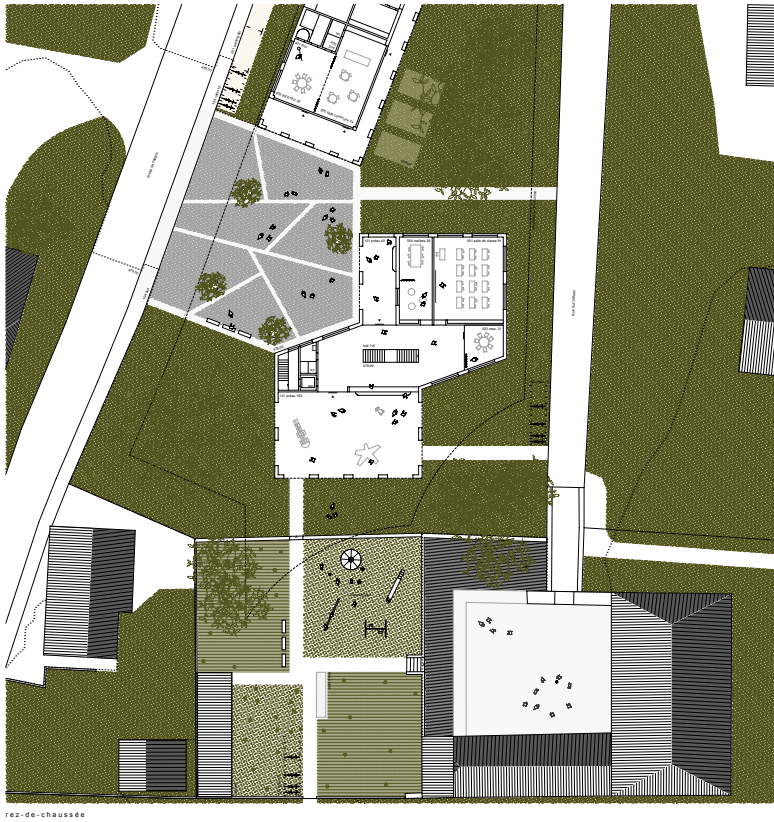
coupe



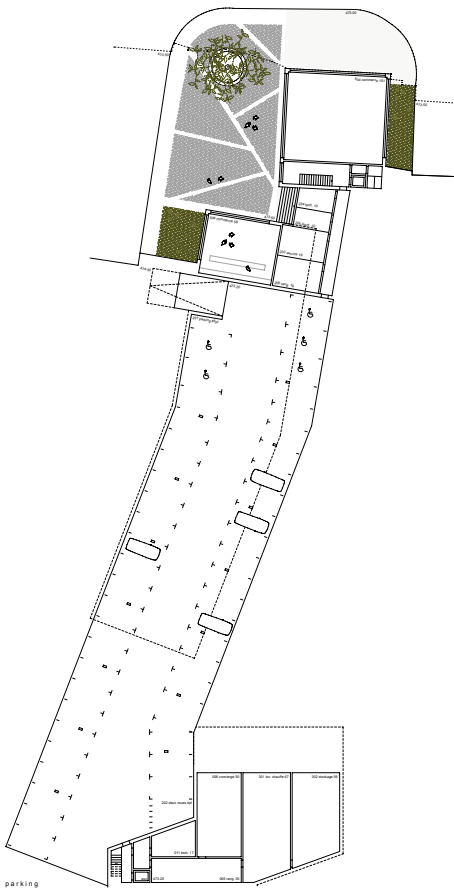
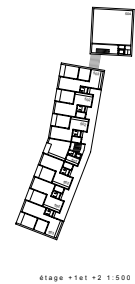
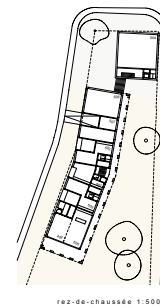
façade sud



façade ouest



- 500 logements-services
- 501 : 3 appartements 1.5 poses de 44 m<sup>2</sup>
  - 502 : 10 appartements 2.5 poses de 67 m<sup>2</sup>
  - 503 : 4 appartements 3.5 poses de 74 m<sup>2</sup>
  - 504 : surface d'activités de services ou commerciales 500 m<sup>2</sup>
  - 505 : local commun 65 m<sup>2</sup>
  - 506 : buanderie commune 55 m<sup>2</sup>
  - 507 : local technique 18 m<sup>2</sup>



Rapport du jury rédigé par l'organisateur du concours :

Atelier Berchier  
architectes  
Route de la Fonderie 6A  
1700 Fribourg  
info@atelierberchier.ch